



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil de Communauté du 18 juin 2015 à Fréland

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MULLER, la séance est ouverte à 17h34.

Présents :

M. Jean-Marie MULLER, Président et représentant de la commune de Lapoutroie
M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président et représentant de la commune d'Ammerschwih
Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES, représentante de la commune d'Ammerschwih
M. Jean-Louis BARLIER, représentant de la commune de Fréland
Mme Martine THOMANN, Vice-présidente et représentante de la commune de Fréland
M. Jean-Jacques GRANDJEAN, représentant de la commune de Katzenthal
Mme Françoise GRASS, représentante de la commune de Kaysersberg
M. Benoît KUSTER, Vice-président et représentant de la commune de Kaysersberg
M. Joseph FRITSCH, représentant de la commune de Kientzheim
Mme Martine SCHWARTZ, représentante de la commune de Kientzheim
M. Bernard RUFFIO, Vice-président et représentant de la commune de Labaroche
Mme Catherine OLRy, représentante de la commune de Labaroche
Mme Aurore PETITDEMANGE, représentante de la commune de Lapoutroie
M. Jean-François BOTTINELLI, représentant de la commune du Bonhomme
M. Jean-Luc ANCEL, représentant de la commune du Bonhomme
M. Rémi MAIRE, représentant de la commune d'Orbey
Mme Agnès CASTELLI représentante de la commune de Sigolsheim

Absents représentés :

M. Henri STOLL, Vice-président et représentant de la commune de Kaysersberg
Procuration donnée à M. Jean-Marie MULLER
M. Alain THURLINGS, représentant de la commune de Kaysersberg
Procuration donnée à Mme Françoise GRASS
M. Thierry SPEITEL-GOTZ, représentant de la commune de Sigolsheim
Procuration donnée à Mme Agnès CASTELLI

Absents excusés non représentés :

Mme Nicole TISSERAND, représentante de la commune de Katzenthal
M. Guy JACQUEY, Vice-président et représentant de la commune d'Orbey
Mme Rose-Blanche DUPONT, représentante de la commune d'Orbey
Mme Chantal OLRy, représentante de la commune d'Orbey

Absents non excusés : néant

Invités présents :

Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale de la CCVK
Mme Valérie BRONNER, Agent de Développement de la CCVK
M. Pascal SENN, Responsable technique de la CCVK
M. Thomas MARION, Responsable « assainissement » de la CCVK
Mme Lucie CAPELLE, Conseillère « Energie »
M. Rémi ARAGON, Directeur de l'Espace Nautique de Kaysersberg

Invités excusés :

M. Jean-Louis CHRIST, Député
M. Pascal LELARGE, Préfet du Haut-Rhin
M. Christophe MARX, Sous-préfet de l'arrondissement Colmar-Ribeauvillé
Mme Agnès REINSTETTEL, Chargée de mission pour l'arrondissement Colmar-Ribeauvillé
M. Jean-Jacques SERVET, Principal du collège de Kaysersberg
M. Jean-Luc HENNEKE, Principal du collège d'Orbey
M. Éric LEMPEREUR, Agent de Développement de la CCVK
M. Yannick GERIG, Agent de Développement de la CCVK

Secrétaire de séance :

Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale.

Signature du Secrétaire de séance

Publicité :

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- Convocation des membres titulaires le 11 juin 2015
- Publication par voie de presse locale

Ordre du jour :

N°086/2015-AG : Approbation de la modification de l'ordre du jour de la séance

1. **N°062/2015-AG** : Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 16 avril 2015

2. Rapports de Commissions et Groupes de Travail

2.1 Commission «Déplacements», rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 14/04/2015

2.2 Commission «Culture», rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 21/04/2015

2.2.1 **N°063/2015-FI** : Autorisation de versement de subventions au titre de l'aide aux manifestations culturelles 2015

2.2.2 **N°064/2015-FI** : Création d'un fonds de soutien à l'équipement en dispositifs de médiation numérique des musées de la vallée de Kaysersberg

2.3 Commission «Rénovation énergétique», rapporteur M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président : comptes-rendus des réunions des 29/04 et 10/06/2015

2.4 Commission «Centre nautique», rapporteur M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 12/05/2015

2.4.1 **N°065/2015-CN** : Dénonciation de la convention de mise à disposition de l'Espace nautique au club « Kaysersberg natation » et approbation et autorisation de signature de nouvelle convention et des tarifs applicables au 1^{er} septembre 2015

2.4.2 **N°066/2015-CN** : Validation du principe de mise en place de tarifs préférentiels à l'occasion de l'opération « la rentrée sportive » dans le cadre de la semaine dédiée à la fête du sport

2.4.3 **N°067/2015-CN** : Modification de la décision n°068/2014-CN portant approbation des tarifs au 1^{er} juillet 2014 et autorisation de diminuer le tarif de l'activité Aquabike

2.4.4 **N°068/2015-CN** : Réduction tarifaire accordée pour des entrées « piscine » et « Espace Forme » dans le cadre de l'opération spéciale menée par la société ALCON

2.5 Commission «Déchets», rapporteur M. Henri STOLL, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 20/05/2015

3. Finances

3.1 **N°069/2015-FI** : Approbation des Comptes Administratifs M14-M4 et M49 pour l'année 2014

3.2 **N° 070/2015-FI** : Approbation des Comptes de Gestion M14-M4 et M49 pour l'année 2014

3.3 **N° 071/2015-FI** : Affectations des résultats des budgets M14-M4 et M49 pour l'année 2014

3.4 **N°072/2015-FI** : Décisions modificatives aux budgets « AG » et « AKKS »

3.5 **N°073/2015-FI** : Autorisation de remboursement des frais avancés par M. MULLER dans le cadre du déplacement au Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie à Paris

4. Administration Générale

4.1 Urbanisme :

4.1.1 **N°074/2015-AG** : Validation et autorisation de signature de la convention avec la CAC pour l'instruction des autorisations droit du sol pour les communes membres du territoire

4.1.2 **N°075/2015-AG** : Engagement d'une procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU de Lapoutroie – **Point retiré**

4.1.3 **N°076/2015-AG** : Demande d'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg à l'Établissement Public Foncier d'Alsace et désignation des délégués

4.2 Transports

4.2.1 **N°077/2015-AG** : Navette des Crêtes 2015 - validation de la participation de la CCVK et approbation de l'annexe à la convention de partenariat 2013-2015

4.2.2 **N°078/2015-AG** : Navette de Noël Colmar – Kaysersberg – Riquewihr – Ribeauvillé/Colmar - Eguisheim : Approbation de la convention de partenariat tripartite à intervenir entre la CCVK, la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé et la Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux

4.3 **N°079/2015-AG** : Golf Public d'Ammerschwyr/Trois-Epis : Approbation du programme de réhabilitation du club house

4.4 **N°080/2015-AG** : Programme de sensibilisation et d'éducation à l'environnement sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg : approbation de l'avenant n°3 à la convention signée avec le CPIE

4.5 **N°081/2015-AG** : Approbation et autorisation de signature de la convention de conseil et d'assistance aux collectivités à intervenir avec le Comité d'Action Economique du Haut-Rhin (CAHR)

4.6 Délégations de Service Public (DSP) : Commissions de suivi et examen des rapports pour l'année 2014

4.6.1 **N° 082/2015-AG** : DSP « Petite Enfance - Jeunesse »

4.6.2 **N° 083/2015-AG** : DSP « Golf Public d'Ammerschwyr/Trois-Epis »

5. Personnel

5.1 **N°084/2015-PR** : Autorisation de reversement d'une aide allouée par le FIPHFP à un agent (reconnu « travailleur handicapé ») ayant bénéficié de l'équipement d'un appareil auditif

5.2 **N°085/2015-PR** : Approbation du recours à un contrat d'apprentissage et autorisation de signer le dit contrat - **Point ajouté**

6. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

6.1 Marchés et avenants :

6.1.1 Liste des marchés conclus en 2015

6.1.2 Avenant de transfert portant sur le marché « Fourniture de carburant à l'aide de cartes accréditives »

6.2 Encaissement des indemnités de sinistre

7. Communications du Président

7.1 Projet de territoire

7.2 Plan Local d'Urbanisme intercommunal

8. Informations et divers

8.1 Rapports annuels sur le prix et la qualité des services assainissement (SPANC, AKKS et FLLBO) et Ordures Ménagères

8.2 Communications sur les syndicats auxquels adhère la CCVK

8.3 Mise à disposition d'un agent au Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Lac Blanc

8.4 Calendrier des prochaines réunions organisées par la CCVK

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée et laisse la parole à M. BARLIER, Maire de la commune qui accueille la séance de ce jour.

Le Maire de Fréland souhaite la bienvenue aux Conseillers Communautaires. Il est ravi de les accueillir dans l'enceinte de l'Art Fabric et remercie M. FREY, propriétaire depuis 2006, pour son invitation et la visite des installations.

Il précise que d'importants investissements ont été réalisés notamment pour permettre l'accueil des artistes. Ces derniers peuvent y séjourner le temps de la réalisation de leurs œuvres et en contrepartie, cèdent une de leur création en compensation, à leur départ. D'importants travaux ont également permis la réhabilitation d'un atelier de boucherie pour la transformation du gibier.

Le Maire souhaite une bonne séance avec des débats fructueux et cède la parole au Président.

Le Président constate que les conditions de quorum sont remplies et informe l'assemblée des procurations données.

Puis il annonce une modification de l'ordre du jour.

Ajout du point suivant :

*- **N°085/2015-PR** : Personnel : Approbation du recours à un contrat d'apprentissage et autorisation de signer le dit contrat ;*

Retrait du point qui suit :

*- **N°075/2015-AG** : Urbanisme : Engagement d'une procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU de Lapoutroie*

*Il sollicite l'approbation (**N°086/2015-AG**) des Conseillers Communautaires pour la modification de l'ordre du jour de cette séance.*

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, la modification de l'ordre du jour telle que proposée par le Président.

Il poursuit avec les points mis à l'ordre du jour.

1. **N°062/2015-AG :** Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 16 avril 2015 (Cf. annexe 1)

Le compte-rendu a été publié sur le site Internet de la CCVK au lien suivant :

<http://www.cc-kaysersberg.fr/intercommunalite/decisions-elus.htm>

*Mme THOMANN souhaite qu'une correction soit apportée au procès-verbal du 16 avril 2015. En effet, il est indiqué dans la décision n° **N°058/2015-FI** approuvant le remboursement des frais avancés par M. THURLINGS lors du voyage d'étude dans le Vorarlberg, que le trajet effectué en voiture par les participants s'achevait à Lyon, or ils sont allés jusqu'en Autriche.*

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le procès-verbal du 16 avril 2015 avec la modification comme ci-dessus détaillée.

2. Rapports de Commissions et Groupes de Travail

2.1 Commission «Déplacements», rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 14/04/2015

Le Président laisse la parole à Mme THOMANN pour le compte-rendu de la commission « Déplacements » du 14/04/2015.

A. MOBILI'VAL : Réflexion sur l'optimisation du fonctionnement

A.1 Les constats préalables à la mise en place du service MOBILI'VAL

La réflexion de la CCVK sur la mobilité et les déplacements dans la vallée a démarré par une étude globale en 2009-2010.

Les principaux constats issus du diagnostic de cette étude étaient les suivants :

- Un réseau de transport en commun du CG68 (lignes 145 & 157) inadapté aux besoins (sauf scolaire) : temps de trajets, desserte, tarifs...
- Des personnes ayant des difficultés à se déplacer en raison de leur âge, de leur éloignement, de leur état de santé, de leur situation sociale ou financière, etc.
- Des difficultés de déplacement qui engendrent un éloignement social, professionnel
- Des services de proximité encore présents dans nos communes et qu'il faut maintenir

A.2 Les objectifs fixés pour le service MOBILI'VAL

- Permettre aux personnes âgées ou en situation de handicap de se déplacer pour leurs besoins quotidiens
- Soutenir les personnes en difficulté sociale en leur proposant un service de transport pour leur réinsertion
- Améliorer l'accès aux services et équipements de proximité dans la Vallée

Globalement, le service de Transport à la Demande doit permettre d'améliorer le service à la population (ce n'est pas un service qui contribue à limiter les déplacements puisqu'en fait, on transporte des personnes qui se déplaçaient pas ou peu).

A.3 Le fonctionnement du service MOBILI'VAL

Le MOBILI'VAL est un service de Transport à la Demande (TAD).

Le TAD est un service qui s'approche :

- du transport en commun, puisqu'on essaie de regrouper les passagers dans le même véhicule et qu'on paie un prix fixe et forfaitaire
- du taxi, puisqu'il faut réserver son trajet à l'avance.

Le MOBILI'VAL a été mis en place en avril 2012, à titre d'expérimentation sur 3 ans, selon les modalités suivantes :

- réservé aux personnes domiciliées dans la vallée âgées d'au moins 65 ans ou étant en situation de handicap ou, par dérogation, en difficulté sociale sur justificatif.
- moyennant une adhésion préalable (gratuite)
- fonctionnant en « porte à porte » (le véhicule vient chercher les usagers devant leur domicile pour les déposer devant le lieu final de leur destination)
- ouvert du lundi à samedi de 8h00 à 19h00
- moyennant une réservation obligatoire au plus tard la veille avant 17h
- Tarif : Vallée 2,50 € / trajet ;
- une desserte du périmètre de la CCVK & des Trois-Epis.

Au 1^{er} janvier 2013, suite à une forte demande, le service a été étendu à la desserte de Colmar et également d'Ingersheim et du centre médical du Muesberg (Aubure).

Le MOBILI'VAL est organisé par la CCVK dans le cadre d'une délégation de compétence du Département du Haut-Rhin.

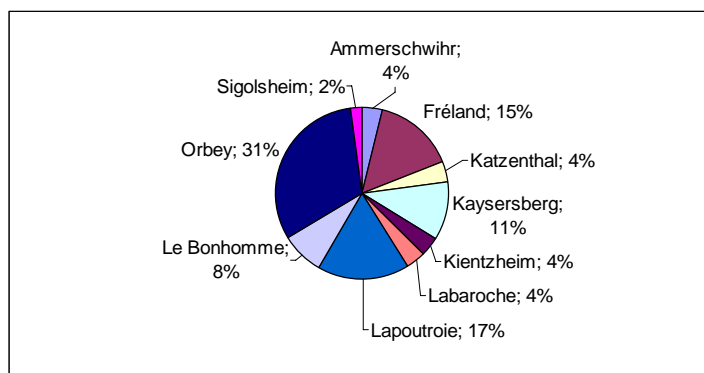
Il exploité par une entreprise de transport dans le cadre d'un marché public (annuel jusqu'au 31/12/2014 ; aujourd'hui : 1 an reconductible 3 fois), à savoir la sté Pauli (2012) puis GIHP (depuis 2013).

A.4 Le bilan de l'expérimentation 2012-2014 du MOBILI'VAL

• **Indicateurs statistiques**

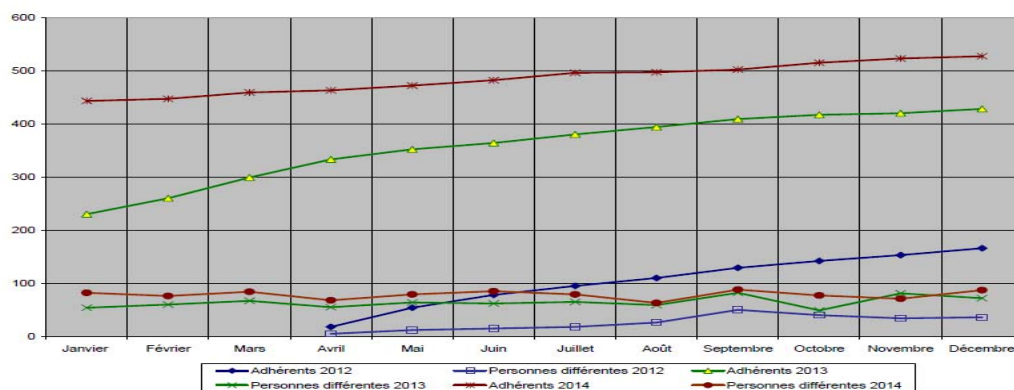
- Nombre d'adhérents au 31/12/2014 : 527 dont 77 (14,6%) ont moins de 65 ans

Répartition des adhérents par commune



- Nombre d'utilisateurs effectifs : entre 70 – 80 personnes différentes par mois

Evolution du nombre d'adhérents et du nombre d'utilisateurs différents par an



- Caractérisation des usagers en 2014

- Les personnes de moins de 65 ans représentent 30% des trajets (alors qu'elles représentent 15% des adhérents). Explication : personnes qui utilisent le service pour des trajets domicile – travail (dont 1 à 2 fois par jour).
- Taux de groupage moyen : 1,2 personnes / véhicules
- Moyenne : 485 trajets / mois

- Principales destinations : Colmar (27%), Lapoutroie (22% - s'explique par le fait que plusieurs usagers habitant à Lapoutroie l'utilisent pour des trajets domicile - travail), Orbey & Kaysersberg (15%).
- Principaux motifs : rdv médicaux, travail, achats, visites.

- Pics et creux de fréquentation en 2014 par mois / jours ou horaires

Pics :

- mois : octobre / juillet / mars
- jours : jeudi + mardi
- heures : difficile à estimer (fluctue en fonction du mois, jour, etc...)

Creux :

- mois : juin (7%) / août / décembre
- jours : samedi (5%) + lundi
- Heures : 12h-13h ; 18h-19h (supprimé)

- Analyse qualitative / ressenti des usagers

Points de satisfaction :

- Service en porte à porte
- Desserte Colmar
- Tarifs

Points de mécontentement :

- Réservation (attente téléphonique, non accessible)
- Quelques retards
- Comportement certains conducteurs

- Analyse qualitative du point de vue du maitre d'ouvrage (CCVK)

Points de satisfaction :

- Evolution du nombre d'adhérents & de la fréquentation
- Utilisation pour services locaux
- Re-socialisation pour certains usagers

Pistes d'amélioration :

- Compréhension « taxi » par certains usagers, et non comme un transport collectif
- Taux de groupage
- Nombre d'utilisateurs différents (stable, récurrence)
- Motifs d'utilisation « dérogatoires » sont importants
- Réservation (attente téléphonique, non accessible)
- Gestion administrative exploitant

- Bilan financier

Année	Dépenses brutes	Coût / voyage	Taux de couverture des recettes
2012 (8 mois)	21.000 €	27 €	15%
2013 (12 mois)	60.000 €	14 €	17%
2014 (12 mois)	119.000 €	25 €	14%

Une prochaine réunion de la Commission sera consacrée à l'étude des pistes d'optimisation du service pour les années à venir.

Mme THOMANN poursuit avec le compte-rendu de la commission « Culture » du 21/04/2015.

2.2 Commission «Culture», rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente :
compte-rendu de la réunion du 21/04/2015

A. N°063/2015-FI : Autorisation de versement de subventions au titre de l'aide aux manifestations culturelles 2015 (Point 2.2.1)

La commission a examiné 11 demandes de subvention.

L'enveloppe annuelle dédiée à l'aide aux manifestations culturelles s'élève à 15.000€ dont 7.150€ déjà affectés lors des réunions de la commission culture du 18 novembre 2014 et du 27 janvier 2015.

Projet culturel scolaire : 3.150€

Azur FM : 2.000€

Noël à Kaysersberg 2015 : 2.000€

1. Congo-Weiss, un conte musical africain

L'EMVK présente une demande de subvention pour l'organisation d'un projet multiculturel en partenariat avec l'harmonie d'Ammerschwihr, l'IME le Champs de la Croix, l'école élémentaire d'Orbey et 3 artistes africains invités. L'aboutissement du projet est un spectacle donné les 16 et 17 mai 2015 à Ammerschwihr.

Budget prévisionnel : 15.800€ - Subvention sollicitée : 2.500€

Proposition de la commission : Avis favorable pour un montant de 1.500€

2. Festival du jeu de rôle 2015

L'association Nickel présente une demande de subvention pour l'organisation de l'édition 2015 du festival du jeu de rôle qui s'est déroulé les 18 et 19 avril 2015 à Kaysersberg.

Budget prévisionnel : 7.500€ - Subvention sollicitée : 1.000€

Proposition de la commission : Avis favorable pour un montant de 500€

3. Spectacle « Théâtre et lumière 2015 »

L'association La Rencontre présente une demande de subvention pour l'organisation de l'édition 2015 du spectacle « Théâtre et Lumière » qui se déroulera du 23 au 26 juillet 2015 à Kaysersberg.

Budget prévisionnel : 16.000€ - Subvention sollicitée : 2.000€

Proposition de la commission : Avis favorable pour un montant de 1.500€

Arrivée de Mme Françoise GRASS.

4. Les Kat'z sont parmi nous

L'association Terre à Terre présente une demande de subvention pour le projet « Les Kat'z sont parmi nous » se déroulera en 2015 et 2016 à Katzenthal.

Budget prévisionnel : 5.650€ - Subvention sollicitée : 1.200€

Proposition de la commission : Avis favorable pour un montant de 200€

5. Festival Goul'Matey (« culbute » en patois welche)

La compagnie La Tête allant vers présente une demande de subvention pour l'organisation d'un nouveau festival jeune et tout public qui se déroulera du 18 au 24 mai 2015 à Orbey.
Budget prévisionnel : 33.350€ - Subvention sollicitée : 2.000€

Proposition de la commission : Avis favorable pour un montant de 1.500€

6. Festicave 2015

L'Association Fascht et Compagnie présente une demande de subvention pour l'organisation de l'édition 2015 du festival « Festicave » qui se déroulera du 21 au 23 août à Kaysersberg.
Budget prévisionnel : 24.195€ - Subvention sollicitée : 2.000€

Proposition de la commission : Avis favorable pour un montant de 1.400€

7. Festival Intime Artiste

Les compagnies La Huppée et Tricoterie & Cie présentent une demande de subvention pour l'organisation d'un nouveau festival de création pluri artistique qui se déroulera du 13 au 19 juillet 2015 à Ribeaugoutte (Lapoutroie).
Budget prévisionnel : 8.000€ - Subvention sollicitée : 2.000€

Proposition de la commission : Avis favorable pour un montant de 1.250€

La commission a émis un avis défavorable pour les demandes suivantes :

Jeux d'hiver - Divers jeux 2015

La Ludothèque de Lapoutroie présente une demande de subvention pour l'organisation de l'édition 2015 de la manifestation « Jeux d'hiver – Divers Jeux » qui s'est déroulée le 18 janvier 2015 à Lapoutroie.
Budget prévisionnel : 2.835€ - Subvention sollicitée : 400€

Proposition de la commission : Au regard du nombre important de demandes de subvention, dont plusieurs nouvelles manifestations et du fait que « Jeux d'hiver – Divers jeux » a été subventionné 6 années consécutives, la commission émet un avis défavorable

Salon du jeu 2014

L'association Jeukado présente une demande de subvention pour l'organisation de l'édition 2015 du salon du jeu qui s'est déroulée le 16 novembre 2014 à Kaysersberg.
Budget prévisionnel : 11.545€ - Subvention sollicitée : 600€

Proposition de la commission : Au regard du nombre important de demandes de subvention, dont plusieurs nouvelles manifestations et du fait que le salon du jeu a été subventionné 2 fois, la commission émet un avis défavorable

Semaine culturelle de Sigolsheim 2015

L'association Ste Richarde présente une demande de subvention pour l'organisation de l'édition 2015 de la semaine culturelle de Sigolsheim qui s'est déroulée du 30 janvier au 8 février 2015.
Budget prévisionnel : 8.491€ - Subvention sollicitée : 1.200€

Proposition de la commission : Au regard du nombre important de demandes de subvention et du fait que le programme présenté relève en grande partie de commémorations de la libération qui ont été organisées sous diverses formes dans toutes les communes de la vallée, la commission émet un avis défavorable

Festiblues 2015

L'association La Rencontre présente une demande de subvention pour l'organisation de l'édition 2015 du festival « Festiblues » et en particulier un concert spécial prévu au collège de Kaysresberg le 19 novembre 2015.

Budget prévisionnel : 11.400€ - Subvention sollicitée : 2.000€

Proposition de la commission : Au regard du nombre important de demandes de subvention, la commission émet un avis défavorable et propose de retenir le principe de concerts spéciaux dans les 2 collèges de la vallée lors de l'édition 2016 du festival.

La Vice-présidente cède la parole à M. MULLER pour la procédure de vote.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le versement pour l'année 2015, au titre de l'aide aux manifestations culturelles, des subventions suivantes :

- 1 500 euros à l'association EMVK pour l'organisation de son projet « Congo-Weiss, un conte musical africain » ;
- 500 euros à l'association Nickel pour l'organisation de l'édition 2015 du Festival du jeu de rôle ;
- 1 500 euros à l'association La Rencontre pour l'organisation du Spectacle « Théâtre et lumière 2015 » ;
- 200 euros à L'association Terre à Terre pour l'organisation du projet « Les Kat'z sont parmi nous » ;
- 1 500 euros à La compagnie La Tête allant vers pour l'organisation du Festival Goul'Matey ;
- 1 400 euros à L'Association Fascht et Compagnie pour l'organisation de l'édition 2015 du Festicave ;
- 1 250 euros aux compagnies La Huppée et Tricoterie & Cie pour l'organisation du Festival Intime Artiste.

B. Divers

B.1 AZUR FM

La radio associative Azur FM sollicite le renouvellement de la subvention de fonctionnement versée depuis 2011. Elle assure la promotion de l'ensemble des événements et manifestations de la vallée qui lui sont communiqués. Subvention sollicitée : 3.500€

Proposition de la commission du 27/01/2015 : Avis favorable pour un montant de 2.000€ imputés à l'enveloppe de l'aide aux manifestations culturelles

2.3 Commission «Rénovation énergétique», rapporteur M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président : comptes-rendus des réunions des 29/04 et 10/06/2015

Le Président laisse la parole à M. REINSTETTEL pour les comptes-rendus des commissions et copil « Rénovation énergétique » des 29/04 et 10/06/2015.

Cf. Comptes-rendus en PJ.

2.4 Commission «Centre nautique», rapporteur M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 12/05/2015

Le Vice-président poursuit avec le compte-rendu « Centre nautique ».

A. N°065/2015-CN : Dénonciation de la convention de mise à disposition de l'Espace nautique au club « Kaysersberg natation » et approbation et autorisation de signature de nouvelle convention et des tarifs applicables au 1^{er} septembre 2015 (Cf. annexe 2) (Point 2.4.1)

Pour mémoire :

En 2003, la CCVK a signé une convention définissant les modalités d'utilisation de l'espace nautique arc-en-ciel par le Club « Kaysersberg Natation » dans le cadre des entraînements de ses membres licenciés. Il avait été convenu entre autre que le club reverse une partie du montant de l'adhésion de ses membres à la CCVK, soit : 50 euros par adulte et 18 euros par enfant membres licenciés.

A.1 Les modalités d'utilisation

- **Mise à disposition piscine (ou ligne d'eau) :**
 - 1 ligne d'eau = 14h / semaine
 - 4 lignes d'eau (totalité du bassin) = 7h / semaine.
 - Coût :

	Club de natation
Nombre heures 1 ligne / semaine	14 heures
Nombre heures 4 lignes / semaines	7 heures
Nombre de semaines	30 semaines
Montant facturé au Club de Natation <i>Forfait annuel en fonction du nombre d'adhérents.</i>	6 171 € <i>en moyenne entre 2010 et 2014</i>
Tarif à l'heure (calcul théorique)	<i>6171 € / [30sem. X (14hX 1 ligne+7hX4 ligne)]</i> = 4,90 € / heure par ligne d'eau

- Mise à disposition GRATUITEMENT de la piscine pour des compétitions ou stages [hors convention] :
 - 3 X stages d'1 h sur 5 jours pendant les vacances scolaires
 - 2 dimanches après-midis
 - 1 à 2 dimanche(s) complets (conséquence : perte d'exploitation liée à la fermeture du dimanche matin)
- **Gestion administrative et renseignement des adhérents du club.**
Nous sommes souvent confondus avec le club et devons renseigner les usagers sur le club et répondre à toutes les questions liées aux problèmes d'organisation du club.

- **Accès illimité à la piscine pour les adhérents**

Accès ILLIMITE à la piscine sur les heures d'ouverture au public pendant 10 mois (01/09 au 30/06) pour tous les adhérents.

NB : L'accès illimité pour les adhérents a pour effet que certaines personnes prennent l'adhésion au club seulement pour bénéficier d'un accès illimité à la piscine à un prix inférieur à celui pratiqué par l'Espace Nautique. Cela a alors pour conséquence une perte de recette non négligeable pour la CCVK.

A.2 Comparaison des tarifs « adhérents du club » et « clients de la piscine »

Les personnes sont considérées comme « adulte » à partir de

- 16 ans lorsqu'elles sont clientes de l'Espace Nautique
- de 18 ans pour le club « Kaysersberg Natation ».

Cela a une importance quand on sait que le club reverse 50€/adulte et seulement 18 €/enfant.

Exemple : pour un enfant de 17 ans les recettes pour la CCVK sont de :

- 18 € (tarif enfant club) s'il est au club
- 180 € (tarif adulte abonnement illimité) s'il est client de la piscine.

A.3 Etudes des différentes propositions

Proposition A : Sortir l'abonnement illimité de la convention (proposition émise par le comité de direction du Club)

Ne pas leur appliquer d'augmentation de tarif mais leur supprimer une des prestations qui est « l'accès illimité à la piscine ».

L'adhérent du Club bénéficierait alors d'un tarif préférentiel sur l'abonnement illimité.

- Le club propose 50 € pour les 10 mois.

Si nous faisons le calcul du prorata sur le tarif des abonnements 12 mois des clients « piscine », nous aurions :

- Adulte : $180 \text{ €} / 12 \times 10 = 150 \text{ €}$
- Enfant : $125 \text{ €} / 12 \times 10 = 104 \text{ €}$

Proposition B : Augmentation tarifaire (votée au Conseil de Communauté du 13/11/2014)

Appliquer l'augmentation tarifaire votée en Conseil soit :

- Adulte : + 15 €
- Enfant : + 20 €

Proposition C : Proposition retenue par la Commission pour une présentation et un vote en Conseil du 18/06/2015. Voir tableau et encadré ci-dessous

ADULTE			ENFANT	
Tarifs 2003 à 2013/2014				
Espace Nautique	Abonnement ou inscription école natation	180 € Accès illimité 12 mois	125€ Pour l'abonnement illimités 12 mois	140 € Seulement cours du mercredi sur 9 mois
Kaysersberg Natation	Prix Adhésion	167 € Accès illimité 10 mois Accès entraînement Lic FFN	130 € Accès illimité 10 mois Accès entraînement Lic FFN	

Tarifs adhésion 2015/2016				..		
	A	B	C1	A	B	C2
	Proposition Club	Voté Conseil 13/11/2014 (1)	Retenu par Commission	Proposition Club	Voté Conseil 13/11/2014	Retenu par Commission
Abonnement accès piscine à part (A et C1) ou Augmentation tarif club (B et C2)	+ 50 € Carte illimité 10 mois OPTIONNELLE (3)	+ 15 € Accès illimité 10 mois INCLU	+ 70€ Carte illimité 12 mois OPTIONNELLE (3)	+ € Carte illimité 10 mois OPTIONNELLE (3)	+ 20 € Accès illimité 10 mois INCLU	+ 10 € Accès illimité 10 mois INCLU
Nouveaux prix adhésion club (2)	167 € (+50 € option)	182 € (2)	167€ (+70€ option)	130 € (+ ...€ option)	150€ (2)	140 € (2)

Facturé au Club						
Tarif reversé par le club 2003 à 2014	50 € / adhérent			18 € / adhérent		
Augmentation tarif au club	+ 0 €	+ 15 €	+ 0€	+ 50 €	+ 20 €	+ 10 €
Tarif reversé par le club à partir 01/09/2015	50 €	65 €	50 €	68 €	38 €	28 €

(1) Tarifs applicable pour l'année 2014-2015 restant à payer (Délibération du Conseil du 13/11/2014)

(2) Si le club décide de répercuter cette augmentation sur le prix de l'adhésion à leur association, cela permettrait de :

- Ne rien coûter au club
- Diminuer de la distorsion de leurs tarifs avec ceux de la piscine (IMPORTANT voir INDISPENSABLE)

Tout en gardant un tarif d'adhésion au club en dessous de ce qui se pratique, habituellement, dans les autres clubs.

(3) L'adulte devra acheter directement à la piscine s'il veut accéder à l'équipement en-dehors de son créneau d'entraînement.

Proposition de la commission :

Dénoncer la convention de mise à disposition de l'équipement signée en 2003.

Proposer une nouvelle convention avec les modifications suivantes :

- **Un adhérent est considéré comme adulte à partir de 16 ans (âge au 1^{er} octobre de l'année en cours)**
- **L'accès illimité à la piscine est réservé aux enfants (adhérents de moins de 16 ans) sur 10 mois du 01/09/n au 30/06/n+1 hors fermeture pour vidange (pas de rajout de jours supplémentaires en compensation des jours de fermeture)**

Pour les adultes, il est proposé de leur donner le choix d'acheter ou non une carte d'entrée NOMINATIVE d'accès illimité sur 12 mois (à partir de la date d'achat) à un tarif préférentiel adhérents du club « Kaysersberg Natation ». Ce tarif est fixé à 70€ pour une application au 01/09/2015.

Pour les enfants, il est proposé une augmentation tarifaire de 10 € pour rattraper les autres tarifs de la piscine.

Le tarif passe donc de 18€ à 28€.

Les membres de la Commission demandent à ce que soit mise en place une convention de mise à disposition de l'équipement pour les compétitions et événements. Cette convention doit clarifier les responsabilités et les règles d'utilisation de l'équipement.

Une réflexion devra, également, être engagée sur une répartition plus claire entre la CCVK et le club pour l'encadrement de la natation, notamment par rapport à « l'école de natation » destinée aux enfants et proposée par les 2 structures.

Par délibération n° 125/2014-CN du 13/11/2014, le Conseil Communautaire a décidé de réévaluer les tarifs de mise à disposition de l'Espace Nautique.

Ces tarifs n'avaient pas évolués depuis 2003, alors qu'en parallèle les tarifs pour les usagers ont augmenté à plusieurs reprises ; cela avait conduit à une incohérence entre les tarifs des usagers et ceux appliqués aux adhérents du club, pour un même service.

De plus, le club a dénoncé la convention de mise à disposition des MNS (recrutés essentiellement pour satisfaire les besoins du club) qui a eu pour conséquence, une perte de 6 400 euros de recettes annuelles pour la CCVK.

Les Conseillers avaient alors décidé d'une augmentation du montant reversé par le club de 15 euros pour les adultes et de 20 euros pour les enfants.

Cependant, le club ne souhaite pas répercuter cette hausse tarifaire auprès de ses adhérents par crainte de perdre des membres et il lui est impossible de supporter le montant induit par cette hausse.

Le Président du club a proposé, comme solution de substitution, de ne pas appliquer une hausse des tarifs mais plutôt de supprimer l'accès illimité sur 10 mois accordé aux membres du club.

La Commission, réunie le 12 mai dernier, a étudié plusieurs solutions (détaillées ci-dessus) et a finalement retenu les suivantes, à appliquer au 1^{er} septembre 2015 :

Pour les adultes :

- Maintenir le montant initial reversé (soit 50 euros/pers) et supprimer l'accès illimité
- Option : proposition d'un tarif préférentiel de 70 euros pour les membres du club désirant un accès illimité (sur 12 mois). Ils devront alors se rendre à l'accueil de la piscine pour acheter cet abonnement.

Pour les enfants :

- Augmenter le montant reversé de 10 euros qui passe donc de 18 à 28 euros et conserver l'accès illimité durant 10 mois (hors période estivale).

Certains articles de la convention appellent une révision. Il a été notamment précisé l'âge auquel le membre du club est considéré comme « adulte » (16 ans et non plus 18 ans), les consignes de sécurité à respecter et la procédure en cas de demandes de mise à disposition pour des événements supplémentaires (hors convention).

Le Président a dénoncé la convention signée en 2003.

Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur le nouveau projet de convention (Cf. annexe) et de valider les tarifs et les modalités à appliquer au 1^{er} septembre 2015.

M. REINSTETTEL cède la parole au Président pour la procédure de vote.

Le Conseil Communautaire décide :

- **d'annuler** la décision n° 125/2014-CN du 13/11/2014 ;
- **d'approuver** la nouvelle convention de mise à disposition de l'Espace nautique au club « Kayzersberg natation » comme ci-annexée ;
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout autre document se rapportant à cette affaire ;
- **d'approuver** les nouvelles modalités et tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2015 suivants :

***Tarifs à verser par le club à la CCVK :**

- 28 euros par enfant (jusqu'à 16 ans au 1^{er} octobre de l'année d'inscription) ;
- 50 euros par adulte

*** Tarifs réservés aux membres du club :**

- 0 euro pour les membres « enfant » du club pour une carte « entrées illimitées » de 10 mois (pour la période du 01/09 au 30/06 de l'année scolaire d'inscription) ;
- 70 euros pour les membres « adultes » du club pour une carte « entrées illimitées » de 12 mois (validité à compter de la date d'achat).

A l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

Le Vice-président poursuit le compte-rendu.

B. Demande d'un prolongement de mise à disposition en juin

La convention de mise à disposition de l'Espace Nautique au club de natation ne précise pas les dates butoirs annuelles pour la mise à disposition de la piscine.

Par contre, la convention se réfère au planning y annexé et qui peut être modifié d'une année à l'autre :

- Saison 2003/2004, les séances du club se terminaient le 05/06/2004.
- Depuis 2010, les séances du club s'achèvent le 15/06.

Le club de natation vient de nous faire une demande de prolongation de mise à disposition d'une ligne d'eau pour 1 semaine supplémentaire, soit jusqu'au 23/06/2015, sur différents créneaux.

Avis de la commission : Favorable

C. Optimisation des créneaux 2014/2015

C.1 Créneaux de natation pour les scolaires

Les nouveaux rythmes scolaires ont engendré des modifications dans le planning d'occupation des bassins.

Constat initial ou difficultés :

1. Optimisation des créneaux scolaires

Nous avons été contraints de réduire le nombre d'heures d'ouverture au public pour laisser la place aux écoles (= ½ journée supplémentaire le mercredi matin sur 2 trimestres).

En effet, nous n'avons pas pu optimiser complètement les créneaux scolaires. Les causes sont :

- les écoles commencent ou finissent plus tard

- une grande disparité des horaires entre les écoles
- nous n'avons pas modifié la plupart des créneaux

Le résultat est un accroissement des heures perdues (piscine inutilisée sans diminution des charges de fonctionnement).

2. Non optimisation des horaires de l'encadrement

Nous ne proposons de l'encadrement que pour les écoles de la Vallée. Or, les plannings actuels alternent les écoles de la vallée et les écoles extérieures au territoire de la CCVK.

Cela pose un problème au moment de faire le planning du MNS en charge de l'encadrement de la natation scolaire.

Actions entreprises :

Pour information, l'équipe de l'Espace Nautique va soumettre aux écoles des nouveaux plannings prenant en compte :

- leurs contraintes horaires
- notre souci d'optimisation des créneaux pour une meilleure utilisation de la piscine

Nous avons demandé aux écoles de nous donner leurs horaires de début et de fin de chaque demi-journée pour respecter leurs horaires. Pour les écoles du secondaire nous sommes contraints par les horaires de cours d'EPS.

Aussi, il y aura donc sûrement des changements pour certaines écoles. Cela peut amener à quelques protestations liées au changement.

Nous procéderons à des modifications dans cet ordre de priorité :

1. Les primaires hors territoire
2. Les primaires de la vallée
3. Les secondaires hors territoire
4. Les secondaires du territoire.

Nous privilégierons ainsi les vœux des écoles de la vallée et nous maintiendrons en priorité les créneaux des secondaires qui doivent s'organiser en fonction d'un emploi du temps par discipline et par professeur.

RAPPEL IMPORTANT à diffuser auprès des élus et des écoles des communes. La présence de parents accompagnateurs reste indispensable.

Avis de la commission : Favorable

C.2 Réorganisation des créneaux du club de natation

Constat initial :

Les créneaux « enfants » du club « Kaysersberg Natation » ne sont pas optimisés. Au vu de la fréquentation de certains d'entre eux, il pourrait être tout à fait envisageable d'en regrouper.

En effet, il arrive que le club bloque 1 ligne d'eau pour seulement 3 enfants. Pour information, nous accueillons 12 enfants par MNS (et par ligne d'eau) dans notre école de natation.

Cela est d'ailleurs très mal perçu par le reste de la clientèle.

Tableau des effectifs des créneaux en piscine ouverts au public:

Lundi	EC1 17h-17h45	EC2 17h45 -18h30	Compet 1 18h30-20h	compet 2 18h30-20h
Effectif	3	5	FERME	FERME
Mardi	EC3 17h-17h45	EC4 17h45-18h30	Compet 1/2 19h30-20h30	compet 0 18h30-19h30
Effectif	7	6	2	2
Mercredi	EC1 16h45-17h30	EC2 17h30-18h15	ado18h30-19h30	ado 18h30-19h30
Effectif	6	6	FERME	FERME
Jeudi	EC3 17h-17h45	EC4 17h45-18h30	compet 1 18h30-20h	compet 2 18h30-20h
Effectif	3	6	FERME	FERME
Vendredi	EC2 16h45-17h30	EC3 17h30-18h15	compet 1/2 18h15-20h15	
Effectif	5	10	7	
Samedi	EC1a 11h-12h	EC1b 12h-13h	EC2 12h-13h	EC3 13h-14h
Effectif	5	12		7

horaires où la cohabitation pose plus de problèmes

Avis de la commission : Plusieurs élus sont témoins de la gêne occasionnée par la réservation d'une ligne d'eau pour le club et l'image négative liée à l'utilisation d'une ligne entière pour un nombre très restreint de personnes (2 à 4 nageurs du club)

La commission propose de demander au club de réduire le nombre de ses créneaux et de fixer la règle d'un minimum de 6 personnes présentes pour ouvrir ou maintenir un créneau.

Une réunion doit être organisée avec les responsables du club pour convenir des créneaux à supprimer.

La proposition de la Commission est de supprimer les créneaux du jeudi 17h-17h45 et du mardi 18h30-19h30.

D. Demande de créneaux pour les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

Les responsables du périscolaire de Sigolsheim - Kientzheim - Katzenthal ont demandé une mise à disposition d'une partie du bassin ludique et d'une ligne d'eau pour organiser une NAP, le vendredi de 14h à 15h30.

Nous animons sur ce créneau, un cours d'Aquastrech (activité qui attire une trentaine de personnes). Cette activité a permis de dynamiser et augmenter de manière importante la fréquentation du vendredi après-midi. Le public visé est un public de personnes âgées recherchant le calme et donc incompatible avec l'animation d'un créneau enfant.

Il est donc proposé d'apporter une réponse défavorable à cette demande.

Avis de la commission : La commission s'est demandé s'il n'était pas possible de déplacer le cours d'Aquastrech à un autre moment.

Le risque de perdre une partie de cette clientèle du vendredi et de créer de nombreux mécontents pour l'accueil d'un groupe d'une vingtaine d'enfants, est trop important. Cela nous priverait en plus d'une source de recettes non négligeable.

La commission décide de répondre défavorablement à la demande du périscolaire.

E. Comité d'usagers

	Option A	Option B	Option C	Option D	OPTION E
Mode de recrutement	Tirage au sort de représentants	Recrutement ciblé	Inscription ouverte à tous	Election de représentants (association)	Ne pas faire de Comité d'utilisateur et se positionner officiellement.
Mode d'implication	Impliqué dans réflexion sur sujet précis et invité à la demande du Vice Président	Réunion plutôt d'information avec un petit temps de parole pour des questions en fin de séances	Clients interrogés sous le format d'un questionnaire de satisfaction (clients mystère)	Impliqués dans la réflexion sur sujet précis et invité à la demande du Vice Président	
Exemples	Comité usagers déchets CCVK	Grand Nancy Pays de Breisach	Société privée (études marketing)	Colmar avec l'association des usagers du sauna	
Avis de la Commission des organisateurs	« Cela n'avait pas fonctionné et avait été supprimé par les élus » : - non implication des personnes présentes ou personnes ne recherchant que leur intérêt personnel au détriment des intérêts collectifs	« Simulacre d'implication mais efficace pour baisser les tensions »	Au cœur de décisions pour mieux coller à la demande	Adhérents ne prenant pas de recul et ne se souciant pas des autres. Les relations avec les adhérents de l'association sont difficiles	

Avis de la commission : Plusieurs élus de la Commission ont connu en tant que membre de la Commission « Déchets », un comité d'usagers et ont témoigné, lors de cette réunion, des difficultés qu'ils avaient perçues.

D'autres part, plusieurs élus ont dit être eux même usagers de la piscine et en contact avec les autres usagers ou rencontrer les usagers dans leur commune pour pouvoir se faire les portes paroles.

La commission a donc retenu la solution E et n'est donc pas favorable à la création d'un comité d'usagers.

Ce point sera présenté en Conseil le 18/06/2015. En effet, la demande avait été relayée par des élus communautaires et une demande de création d'un comité d'utilisateur avait clairement été formulée.

Mme Martine SCHWARTZ s'étonne du refus de la commission de constituer un comité d'usagers.

F. Divers

F.1 N°066/2015-CN : Validation du principe de mise en place de tarifs préférentiels à l'occasion de l'opération « la rentrée sportive » dans le cadre de la semaine dédiée à la fête du sport (Point 2.4.2)

En 2011, l'Espace Nautique Arc-en-ciel a fêté ses 10 ans et à cette occasion, il a notamment été proposé une promotion sur les différents abonnements pour une période hebdomadaire.

Cette démarche avait été un réel succès avec une augmentation de 300% des abonnements vendus par rapport à l'année passée.

En septembre, la commune, en partenariat avec les clubs sportifs de Kaysersberg, organise la « Fête du sport » qui permet des découvertes sportives et des initiations gratuites : escalade, tennis, judo, tir, pêche, plongée, natation, aquagym etc...

L'Espace nautique souhaite profiter de l'occasion et organiser une opération « la rentrée sportive » et réitérer une offre promotionnelle sur la semaine du 7 au 13/09/2015 inclus, à savoir : -15% sur les abonnements et les entrées unitaires aux activités Aquagym et Aquabike.

Il est précisé que la date d'achat équivaut à la date de démarrage pour la validité des abonnements (sans possibilité de modification).

Les tarifs spéciaux proposés sont les suivants :

	Tarifs actuels (euros)	Proposition promotionnelle (- 15%)
AQUAGYM		
1 séance	9.00	7.65
6 séances	45.00	38.25
10 séances	72.00	61.20
AQUABIKE		
1 séance	12.00	10.20
6 séances	66.00	56.10
10 séances	100.00	85.00
Location vélo (30 min)	6.00	5.10

Avis de la commission : Favorable

Le Vice-président cède la parole au Président pour la procédure de vote.

Le Conseil Communautaire décide :

- **d'approuver** le principe de la mise en place d'un tarif préférentiel pour la période du 7 au 13 septembre 2015 inclus ;
- **d'autoriser** une réduction de 15 % sur les abonnements et entrées unitaires « Aquagym », « Aquabike » souscrits pendant la période du 7 au 13 septembre 2015 inclus.

A l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

Le Vice-président poursuit le compte-rendu.

F.2 N°067/2015-CN : Modification de la décision n°068/2014-CN portant approbation des tarifs au 1^{er} juillet 2014 et autorisation de diminuer le tarif de l'activité Aquabike (Point 2.4.3)

Pour mémoire :

Par délibération n° 068/2014-CN du 15/05/2014, le Conseil Communautaire a décidé notamment de la création d'une nouvelle activité : l'Aquabike au prix unitaire de 15 €.

Ils avaient alors opté pour ce tarif, plus élevé par rapport aux autres structures, car le service est plus individualisé (5 participants par séance contre une vingtaine dans les autres établissements).

Après une année de fonctionnement, il apparaît que les séances ne font pas toutes le plein. Une des raisons invoquée est le prix élevé.

La commission réunie le 12 mai dernier a décidé qu'il serait préférable de revoir les tarifs à la baisse, comme suit :

Séances Aquabike	Tarifs actuels (entrée piscine comprise)	Tarifs proposés au 01/09/2015 (entrée piscine comprise)	
1 séance	15 euros	12 euros	
6 séances	75 euros	66 euros	Soit 11 euros la séance
10 séances	120 euros	100 euros	Soit 10 euros la séance

Avis de la commission : Favorable

M. REINSTETTEL cède la parole au Président pour la procédure de vote.

Le Conseil Communautaire, approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, l'application au 1^{er} septembre 2015, des tarifs « Aquabike » comme ci-dessus détaillés.

Le Vice-président poursuit le compte-rendu.

F.4 N°068/2015-CN : Réduction tarifaire accordée pour des entrées « piscine » et « Espace Forme » dans le cadre de l'opération spéciale menée par la société ALCON (Point 2.4.4)

La société ALCON met en place une démarche globale pour la santé de ses salariés qui est une valeur importante pour le groupe Novartis. Ainsi, une semaine « Be Healthy » (Être en bonne santé) est organisée annuellement sur l'ensemble des ses sites.

Cette démarche est très structurée et encadrée et la liste des activités choisies doivent répondre à des critères très précis.

Depuis 2012, l'Espace Nautique arc-en-ciel est intégré au réseau des partenaires. Ainsi chaque rentrée de septembre, la société ALCON à Kaysersberg offre à ses salariés des entrées « piscine » ou « Espace Forme » dans notre établissement.

Cette année encore, la société sollicite la reconduction de l'application de ce tarif préférentiel.

Pour mémoire, une réduction de 40 % du tarif « Comité d'Entreprise » était accordée (soit 1.92 euros au lieu de 3.20 euros) sur une commande de 300 bons de 4 entrées « Espace forme » ou 8 entrées « piscine ».

Le Vice-président cède la parole à M. MULLER pour la procédure de vote.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, l'application de ce tarif exceptionnel pour la société ALCON, à savoir : 300 bons de 4 entrées à « l'Espace Forme » ou 8 entrées « piscine » au centre nautique de la CCVK, pour un montant de 4 600 euros.

M. REINSTETTEL poursuit le compte-rendu.

F.5 Saturation créneau Aquagym du mercredi soir

M. REINSTETTEL a rapporté le témoignage de clients de l'Aquagym du mercredi soir.

Nous sommes victimes de notre succès et les 2 créneaux du mercredi soir sont pleins et arrivent à saturation.

Il est proposé d'étudier l'éventualité de créer un créneau supplémentaire en soirée pour la rentrée scolaire 2015.

2.5 Commission «Déchets», rapporteur M. Henri STOLL, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 20/05/2015

En l'absence de M. STOLL, vice-président en charge de la commission « Déchets », le Président se charge du compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 20 mai dernier.

A. Compte rendu du groupe de travail « points d'apport volontaire »

Le compte-rendu intégral est consultable sur le site Intranet de la CCVK au lien suivant :

<http://www.cc-kaysersberg.fr/intranet/commission-a.htm>

A.1 Rappel de l'historique

En 2010 : La Communauté de Communes, dans le cadre de la refonte du service de collecte des déchets, a souhaité revoir le fonctionnement de son service : Passage à la levée embarquée.

Constat sur le tri sélectif :

- Augmentation de 30% des tonnages de collecte des emballages en PAV TRI de papiers/cartons/flacons plastiques/métaux (PCPM) : **de 880T en 2009 à 1308T en 2010.**
- Problématique de saturation des sites et dépôts importants aux abords des conteneurs

Conséquences :

- Modification des tournées de collecte, passage d'une collecte supplémentaire des points d'apport volontaire papier/carton/plastique/métaux (PAV PCPM) sur l'ensemble des communes.
- Surcoût de la collecte et du traitement

Info :

- Pas de tonnage supplémentaire pour le verre (~1000T /an)

En 2011 : En accord avec la réglementation accessibilité voirie, la CCVK a décidé d'installer un point tri par commune. Ces points sont composés de conteneurs enterrés (au minimum 2 conteneurs pcpm + 1 conteneur verre). Le coût de l'investissement a été pris en charge par la CCVK.

2012 – Installation du 1^{er} site à Fréland



2013 - Kaysersberg



Forts de leurs succès et appréciés par les usagers, les élus de la CCVK ont souhaité développer le parc de conteneurs enterrés sur l'ensemble du territoire à raison d'un point par commune, financé par la CCVK.

En 2014, dix autres sites ont été équipés.

2014 - Kaysersberg



2014 -Lapoutroie

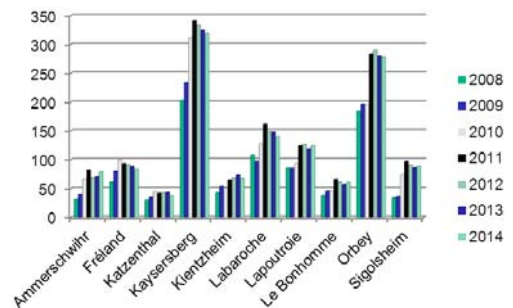
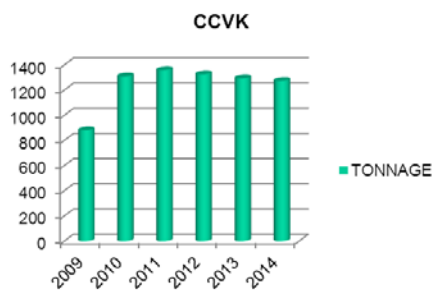


A.2 Fonctionnement actuel des points tri (PCPM)

Statistiques :

Volume collecté (en T) 2009-2014 (hors verre)

Tonnage/commune 2008-2014 (hors verre)



Zoom sur les performances du tri sélectif hors verre



Constat :

Une augmentation importante de PCPM collecté en 2010, puis une stabilité après 2012 du tonnage collecté.

Le refus de tri n'a cessé d'augmenter pour se stabiliser autour de 21%. Ces erreurs de tri (apports par les usagers dans les conteneurs de tri PCPM) se traduisent par une baisse de la performance du tri, induisant une baisse des aides financières. Cette problématique sera étudiée par un groupe de travail.

Déploiement des sites de conteneurs de tri sélectif :

Actuellement 176 conteneurs sont déployés sur 42 sites (voir tableau). Une cartographie est consultable sur le site internet de la CCVK.

COMMUNES	Nbre Habitants	Point tri global			
		Nbre de points tri global	Nbre de conteneurs	Nbre de conteneurs papier emballage	Nbre de conteneurs verre
AMMERSCHWIHR	1 909	3	12	7	5
FRELAND	1 430	3	14	8	6
KATZENTHAL	556	2	7	4	3
KAYERSBERG	2 786	9	42	24	18
KIENTZHEIM	781	2	6	3	3
LABAROCHE	2 330	6	24	15	9
LAPOUTROIE	2 009	5	17	9	8
LE BONHOMME	842	3	12	7	5
ORBAY	3 713	7	32	19	13
SIGOLSHEIM	1 236	2	10	4	6
Comparatif :					
CCVK (Kaysersberg)	17 592	42	176	100	76
CCPR (Ribeauvillé)	18 789	37	151	100	51
CCVM (Munster)	16 687	23	71	32	39

Dont 12 sites composés de conteneurs enterrés, répartie sur le territoire.

COMMUNES	Nbre Habitant	Point tri enterré			
		Nbre de points tri enterré	Nbre de conteneurs	Nbre de conteneurs papier emballage	Nbre de conteneurs verre
AMMERSCHWIHR	1 909	1	6	4	2
FRELAND	1 430	1	6	4	2
KATZENTHAL	556	1	4	2	2
KAYSERSBERG	2 786	2	14	9	5
KIENTZHEIM	781	1	4	2	2
LABAROCHE	2 330	2	10	6	4
LAPOUTROIE	2 009	1	4	2	2
LE BONHOMME	842	1	6	4	2
ORBEY	3 713	1	6	4	2
SIGOLSHEIM	1 236	1	4	2	2
		total	total	total	total
CCVK	17 592	12	64	39	25

A.3 Définition des critères d'implantation des conteneurs tri sélectif

Rappel : Intérêt de mise en place de points tri enterrés

- Rendre les conteneurs accessibles à tous
- Solution propre, discrète et sécurisée pour améliorer le cadre de vie
- Collecter plus de déchets et passer moins souvent
- Limiter l'impact des collectes sur l'environnement (émissions atmosphériques, bruit, encombrement de la voirie, impact paysager, des conteneurs plus propres et moins bruyants)
- Offrir un service de collecte de meilleure qualité et faciliter le geste du tri.

Les critères à prendre en compte pour dimensionner les projets futurs dans le cadre d'un réseau d'apport volontaire efficace et pertinent sont :

- Le maillage du réseau de point tri avec une densité suffisante (zone de chalandise)
- Optimisation du taux de remplissage
- Accessible aux habitants (sur le cheminement piétonnier, transport ou parking)
- Aux abords d'une route fréquentée par les habitants du territoire (stationnement aisé pour les véhicules particuliers)

Tenir compte des contraintes suivantes :

- Techniques
- Fonctionnelles
- Financières
- Choix des emplacements
- Nombres de conteneurs

A.4 Implantation des futurs points tri sélectif

Méthodologie :

- Étude préliminaire réalisée par la CCVK (Faisabilité technique et fonctionnelle)
- Le choix des emplacements des points tri est cadré par les critères définis ci-dessus, en collaboration avec la commune (visite sur site)
- En fonction des contraintes énumérées, les propositions d'emplacements étudiées seront validées, modifiées ou les projets seront différés.

1ère phase étude : état des lieux, visite du site, réunion de coordination, plan projet, validation



2^{ème} phase travaux : Fouille, pose conteneurs, finitions, réception



Les propositions de projets d'implantation de point tri seront à transmettre à la CCVK courant mai. Actuellement 7 sites ont été présentés aux élus du GT PAV tri (Tableau de synthèse en annexe 1)

A.5 Échéancier prévisionnel des travaux

ETAPES (MOIS)	M4 avril 2015	M5 mai	M6	M7	M8	M9	M10	M11 Nov 2015	M11 Réception chantier
1. Proposition et validation des critères d'implantation des points tri par le GT et validé par la commission	→								
2. Marché public		→							
a. Lancement consultation acquisition conteneurs	→								
b. Lancement consultation travaux fouilles		→							
c. Fabrication des conteneurs		→							
d. Dossier APD d'implantation		→							
3. Travaux d'implantation					→				
4. Fin des travaux réception								→	
5. Mise en service des sites									→

A.6 Financement des points tri sélectif

Le financement est pris en charge en totalité par le service Déchets.

- En 2014 : 450 K€ TTC
- En 2015 : Enveloppe financière de 362 K€ TTC pour la réalisation de l'opération

Estimation du coût des dépenses pour la mise à niveau global du parc: 600 K€ TTC

Questions posées aux élus présents :

Quelle sera le mode de financement des projets futurs 2015-2016, propositions :

- Demande de participation des communes (clé de répartition, montant en € / en %)
- La voirie à la charge des communes
- Le coût à la charge de la CCVK.

Proposition de la commission :

Pas de participation financière des communes, mais étalement des travaux définis dans un programme pluriannuel d'implantation de conteneurs tri sélectif enterrés. Le nombre de conteneurs enterrés (papier/carton/ flacon plastique/métaux et verre) à installer pour 2015 sera de 32.

A.7 Révision de la convention d'usage des points tri sélectifs

Proposition d'une convention liant la commune et la CCVK dans le cadre de mise en place de conteneurs. La convention sera constituée des éléments suivants :

- Les parties : signataires entre CCVK et la commune
- Le site concerné
- Définition des conditions techniques, financières et juridiques
- Les engagements des parties sur les points suivants :
 - Servitude: droit de passage, droit d'occupation du terrain
 - Maîtrise d'ouvrage et financement du dispositif (travaux ou fournitures) : études d'implantation et études de sol, terrassements, voiries et dispositif anti-stationnement, conteneur amovible
 - Autorisations administratives
 - Planning de réalisation des travaux
 - Réception des travaux
 - Collecte: fréquence pour chacun des flux, problématique des débordements
 - Entretien : nettoyage de la plate-forme, de la borne d'accès et des abords + vidange/lavage des cuves et maintenance/remplacement des dispositifs
 - Communication : supports et distribution
 - Responsabilités et assurances
 - Propriété
 - Durée
 - Modalités de résiliation
- Annexes :
 - Plan de situation et d'implantation des bornes
 - Calendrier
 - PV de réception (après travaux)

Cette proposition sera présentée à la prochaine commission Déchets.

B. Compte rendu du groupe de travail « Déchèteries »

Le compte-rendu intégral est consultable sur le site Intranet de la CCVK au lien suivant :

<http://www.cc-kaysersberg.fr/intranet/commission-a.htm>

B.1 Rappel de l'historique

En 2010 : La refonte du service « Déchets » prévoyait également un volet dédié à la réhabilitation du réseau de déchèteries.

En 2011 : Le bureau d'étude AUSTRAL a été missionné pour réaliser une étude d'optimisation du réseau des déchèteries :

- 15 scénarii proposés dont 3 scénarii retenus pour étude
- 1 scénario retenu : la déchèterie unique

En 2012 : Présentation et validation de la déchèterie unique.

En 2014 : Révision et abandon de la déchèterie unique. Proposition de réhabilitation d'un réseau de déchèteries (3 déchèteries).

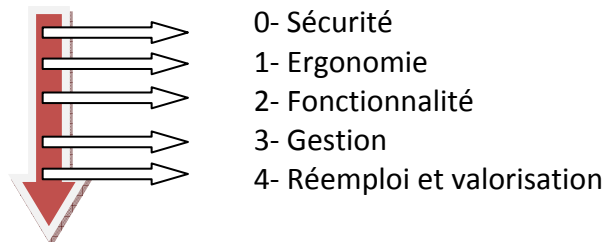
B.2 Rappel des décisions des réunions du GT

Décembre 2014 - 1^{ère} réunion du GT : Présentation aux élus de l'état des lieux des 3 déchèteries (visite sur sites).

Février 2015 - 2^{ème} réunion du GT : Rappel et présentation de la grille de référence des déchèteries définie par l'ADEME, fixant les obligations à atteindre :

- le niveau de référence n°2 ADEME doit être obligatoirement atteint après travaux.
- obligation de résultats pour respecter les normes en vigueur et l'obtention des subventions (document joint en annexe 2).

L'étude d'optimisation du réseau de déchèteries (réalisée en 2012) complète la grille ADEME en définissant une échelle de niveaux d'exigence composée de 4 niveaux et 19 points de fonctionnement.



Niveaux d'exigence CCVK : La synthèse de grille est présentée en annexe 3.

Le GT retient les choix suivants :

- Niveau grille de référence ADEME n°2
- Niveau d'exigence CCVK n° 4 sur la déchèterie à Kaysersberg
- Niveau d'exigence CCVK n°2 sur la déchèterie à Orbey
- Niveau d'exigence CCVK n°2 sur la déchèterie à Sigolsheim

Le GT décide de maintenir 3 déchèteries conformes aux normes règlementaires ICPE:

- 1 déchèterie principale située à Kaysersberg
- 2 déchèteries satellites situées à Orbey et Sigolsheim
- Pas de déchets toxiques sur les déchèteries à Orbey et Sigolsheim
- Atteindre le niveau n°2 des grilles de référence des déchèteries définies par l'ADEME
- L'aménagement de circulation d'accès au vallon et du dépôt communal est intégré dans le projet de la réhabilitation de la déchèterie située à Kaysersberg
- Le remplacement du système d'identification d'accès en déchèteries (actuellement avec carte code barre) par un système d'identification avec carte à puce RFID

Mai 2015 - 3^{ème} réunion du GT : Gestion des apports des professionnels, des collectivités et des usagers.

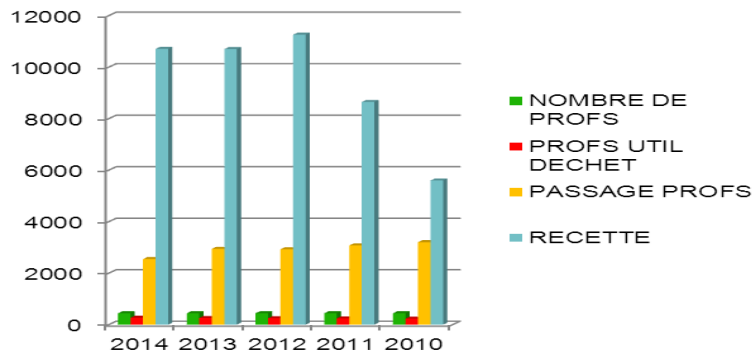
- **Gestion des professionnels**

Actuellement : Les professionnels ont un accès autorisé sur les trois déchèteries sous certaines conditions techniques et financières (cf. règlements de déchèteries et de facturation).

En 2014:

- 445 professionnels sont recensés par le service déchets (sur les 7 951 usagers)
- 270 professionnels utilisent le service et sont facturés (pas de système d'identification sonore et lumineuse en déchèteries)
- 2 550 passages de professionnels ont été comptabilisés (sur les 45 908 passages au total)

- Les professionnels ont rapporté une recette 11 220 € (sans déduction des coûts de traitement et de transport des déchets déposés)



Après réhabilitation du réseau de déchèteries :

Après présentation des éléments et des documents techniques, le GT retient les choix suivants :

Quelle(s) déchèterie(s) accueillera (ont) les professionnels ?

- Uniquement sur Kaysersberg

Quel équipement spécifique sur la déchèterie ?

- Un système de pesée

Quelle gestion des professionnels ?

- Facturation à la pesée (es professionnels ne seront plus facturés au volume)

- **Gestion des collectivités**

Actuellement :

Les services communaux (sur territoire de la vallée de Kaysersberg) ont un accès autorisé sur les trois déchèteries sous conditions techniques, mais pas financières.

Après réhabilitation du réseau de déchèteries :

Après présentation des éléments et des documents techniques, le GT retient le choix suivant :

- Pas de changement (conditions actuelles)

- **Gestion des usagers**

Actuellement

Les usagers (non professionnels) de la CCVK ont un accès autorisé sur les trois déchèteries sans conditions techniques et financières.

Après réhabilitation du réseau de déchèteries :

Après présentation des éléments et des documents techniques, le GT retient le choix suivant :

- Pas de changement (conditions actuelles)

B.3 Financement de l'opération de réhabilitation du réseau de déchèteries

Enveloppe financière prévisionnelle est de : 940 K€ HT (soit 1128K€ TTC)

- Étude, dossier ICPE, MO, Honoraires, tolérance + révision des prix estimés à 360K€ TTC
- Travaux + tolérance + révision des prix estimés à 768 K€ TTC

Subventions attendues: 339 K€ (Sous conditions)

ADEME : Soutien financier pour la réhabilitation de la déchèterie à Kaysersberg : 171 K€

Soutien financier pour la réhabilitation des déchèteries à Sigolsheim et à Orbey : 36 K€

CG 68 : Soutien financier pour la réhabilitation du réseau de déchèteries : 132 K€

Reste à charge pour la CCVK : **789 K€**

B.4 Planning prévisionnel de l'opération

ETAPES (MOIS)	M2 Février 2015	M4 avril	M6	M7	M9	M11 Nov 2015	M12	M5 2016	M6 2016
1. Choix du scénario de fonctionnement du service déchèterie par le GT et validé par la commission	→								
2. Maîtrise d'Œuvre (MO)		→							
a. Avant-projet (AVP)			→						
b. Projet (PRO)				→					
c. Dossier de permis de construire					→				
d. Dossier ICPE (si régime d'enregistrement)					→				
e. Marchés de travaux (ACT)						→			
f. Exécution des Travaux (DET)							→	→	→
g. Réception (AOR) des travaux									→

Proposition de la commission :

- Étudier la réhabilitation sur le réseau de déchèteries, composé d'une déchèterie principale à Kaysersberg et de deux déchèteries secondaires situées à Orbey et à Sigolsheim ;
- Intégrer le niveau d'exigence CCVK n°2 sur les déchèteries situées à Orbey et à Sigolsheim, et le niveau d'exigence CCVK n°4 sur la déchèterie à Kaysersberg (grille d'exigences présentée en annexe) ;
- Réaliser les travaux pour atteindre le niveau n°2 fixé par l'ADEME (grille présentée en annexe) ;
- Intégrer dans le projet l'aménagement de la déchèterie, une voie d'accès au vallon et au dépôt communal dans l'emprise actuelle du site à Kaysersberg ;

- Pour la gestion des professionnels, l'accueil se fera uniquement sur la déchèterie à Kayzersberg ;
- La déchèterie à Kayzersberg sera équipée d'un pont à bascule pour la facturation des professionnels ;
- Le remplacement du système d'identification d'entrée en déchèterie actuel, par un système d'identification avec carte à puce RFID ;
- Les déchets toxiques seront uniquement collectés après travaux sur la déchèterie à Kayzersberg ;
- Réalisation d'un programme technique pour la consultation d'un Maître d'œuvre.

Information : Les règlements de déchèteries et de facturation seront révisés avant la mise en service du nouveau réseau de déchèteries.

C. Informations et divers

C.1 Optimisation du fonctionnement de la déchèterie : compactage des déchets dans les bennes

Un prestataire local propose ses services avec du matériel de compactage mobile. Le 21 avril dernier, des essais ont été réalisés sur la déchèterie de Kayzersberg.

Le compacteur peut être utilisé sur les bennes papier/carton, déchets encombrants ultimes et incinérables, les déchets verts, le bois et les métaux.



Constat :

- Gain technique et environnemental : une réduction du volume de 30% à 60% selon le type de déchets.
- Gain financier : une réduction du nombre de rotations de benne, réduction sur le coût de prestation de transport des déchets vers les sites de traitement de 15% à 30%.

Proposition de la commission :

- Étudier la faisabilité sur les sites de Kayzersberg, d'Orbey et de Sigolsheim
- Consulter un prestataire pour la réalisation de cette prestation de compactage de déchets pour une expérimentation d'une durée de six mois.

C.2 Points noirs sur les sites touristiques

Suite à des incivilités, l'image de certains sites touristiques de la vallée s'en voit dégradée. Le site du Lac Blanc est particulièrement touché par ces agissements.

Lors des tournées de collecte, les agents du service ont effectivement constaté ces débordements ; les professionnels œuvrant sur le site ont par ailleurs sollicité à plusieurs reprises notre service afin de solutionner le problème.

Interventions, nettoyages ne suffisent plus à juguler les problèmes de dépôts sauvages, le non-respect des consignes de tri, incivilités et fraudes continues (absence de sacs OMR prépayés).



Les acteurs locaux (SMALB) souhaitent qu'une réflexion soit menée sur l'amélioration du fonctionnement de ces sites.

Rappel : La collecte du tri sélectif (PCPM & verre) s'effectue sur appel.

Quelques éléments chiffrés :

Pour le tri sec hors verre (papier /carton/flacon plastique et métaux)

- En hiver peu de collecte de tri sélectif (parking non accessible), 2 à 3 passages/mois en moyenne et 70 kg de matériaux pour deux conteneurs de 5m3 pouvant recevoir chacun 200Kg
- En été 4 passages/ mois en moyenne pour 100 kg collectés sur les deux conteneurs

Pour le tri du verre:

- Sur l'année peu de collecte de tri sélectif, 3 à 4 passages/an, parking non accessible en hiver et souvent des dépôts du verre au pied du conteneur ou jeté dans les bacs des OMR

Pour la collecte des OMR :

- En hiver, les portes ne peuvent pas être fermées (neige, gèle, parking non accessible) passage 1 à 2 fois/mois pour collecter des bacs ne comportant pas de sacs prépayés
- En été, 2 passages/mois, pour collecter des bacs ne comportant pas de sacs prépayés

La question est posée aux élus présents, faut-il faire une étude d'exploitation du site et le maintenir en activité, ou le supprimer.

Proposition de la commission :

- **Supprimer ce site ;**
- **Informer les usagers et les réorienter vers le site le plus proche sur la commune d'Orbey.**

C.3 Prochains sujets à aborder par le GT « Optimisation »

- La gestion de la fraude (absence de sacs prépayés)



- L'augmentation des refus de tri sélectif dans les conteneurs de tri sélectif (hors verre)



- Révision des circuits de collecte d'ordures ménagères

Avant de clore la séance, M. Henri STOLL propose aux élus présents de limiter le nombre de réunions. En effet, l'ordre du jour des commissions est constitué des travaux exercés par les GT.

Il propose donc que les décisions prises lors des réunions des différents groupes de travail soient actées.

Proposition de la commission :

- Validation par les membres présents de la proposition du Vice-président ;
- Les élus non-inscrits aux groupes de travail seront informés de l'ordre du jour de la réunion et auront la possibilité d'y participer selon leur volonté et disponibilité.

Le Président poursuit avec les points mis à l'ordre du jour.

3. Finances

3.1 **N°069/2015-FI** : Approbation des Comptes Administratifs M14-M4 et M49 pour l'année 2014 (Cf. annexes 3 à 9)

Conformément à la réglementation en vigueur, l'intégralité des Comptes Administratifs de la CCVK ont été publiés et sont consultables par tous les Conseillers Communautaires à compter du 11 juin 2015, sur notre site Intranet au lien suivant :

<http://www.cc-kaysersberg.fr/intranet/ordre-dujour.htm>

Deux tableaux récapitulatifs ont néanmoins été annexés au dossier de présentation en n^{os} 3 et 4.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver les comptes administratifs pour l'exercice 2014.

En l'absence de MM. STOLL et JACQUEY, Mme THOMANN, 3^{ème} Vice-présidente dans le tableau, présente les comptes administratifs.

Le Président quitte la salle.

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** les Comptes Administratifs du budget général et des budgets annexes de l'exercice 2014 de la structure intercommunale, dressés par le Président et ci – annexés ;
- **décide de reconnaître** la sincérité des restes à réaliser ;
- **arrête** les résultats définitifs tels que résumés en annexe.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

Le Président réintègre la séance et poursuit avec les points mis à l'ordre du jour.

3.2 **N° 070/2015-FI** : Approbation des Comptes de Gestion M14-M4 et M49 pour l'année 2014

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Le Conseil Communautaire déclare, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, que les Comptes de Gestion dressés par le Trésorier de Kaysersberg, pour l'exercice 2014, sont conformes aux écritures dans les comptes de l'ordonnateur et qu'ils n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

3.3 N° 071/2015-FI : Affectations des résultats des budgets M14-M4 et M49 pour l'année 2014

➤ Budget principal « Administration Générale » (M14)

- Le résultat de la section de fonctionnement 2014 est de	2 479 914.14 € (<i>excédent</i>)
- Le résultat de la section d'investissement 2014 est de	- 568 125.34 € (<i>besoin de financement</i>)

Les restes à réaliser sont de :	282 990 € <i>en recettes</i>
	480 910 € <i>en dépenses</i>
Soit un besoin de financement de	197 920 €

Le besoin de financement global de la section d'investissement est donc de :
766 045.34 €.

Compte-tenu des éléments précédents, il y a lieu de prévoir une affectation du résultat de 766 045.34€ (au crédit du compte 1068). Le solde de 1 713 868.80 € sera reporté en section de fonctionnement (ligne 002) et le déficit de la section d'investissement de 568 125.34 € sera reporté (ligne 001).

➤ Budget annexe « SPANC » (M49)

- Le résultat de la section de fonctionnement 2014 est de	- 3 872.53 € (<i>déficit</i>)
- Le résultat de la section d'investissement 2014 est de	1 760.00€ (<i>excédent</i>)

Au vu des résultats précédents, il n'y a pas lieu de prévoir une affectation du résultat. Le solde d'exécution d'investissement de 1760 € fera l'objet d'un report en section d'investissement (001) en recettes et le solde du report à nouveau débiteur de 3 872.53 € sera reporté en dépenses de la section d'exploitation (sur la ligne 002).

➤ Budget annexe « Ordures Ménagères » (M4)

- Le résultat d'exploitation 2014 est de	979 775.08 € (<i>excédent</i>)
- Le solde d'exécution d'investissement 2014 est de	- 387 463.48 € (<i>déficit</i>)

Les restes à réaliser sont de	80 800 € <i>en recettes</i>
	7 800 € <i>en dépenses</i>
Soit un excédent de financement de	73 000 €

Le besoin de financement global de la section d'investissement est de 314 463.48 €.

Compte-tenu des éléments précédents, il y a lieu de prévoir une affectation du résultat de 314 463.48 € (au crédit du compte 1068). Le solde de 665 311.60 € sera reporté en section d'exploitation (ligne 002) en recettes et le déficit de la section d'investissement de 387 463.48€ sera reporté (ligne 001).

Affectation des résultats des budgets M49 Assainissement**➤ Budget « Assainissement Vignoble » (M49)**

- Le résultat d'exploitation 2014 est de 34 048.30 € (*excédent*)
- Le solde d'exécution d'investissement 2014 est de 29 028.50 € (*excédent*)

Il n'y a pas de restes à réaliser.

Au vu des résultats précédents, il n'y a pas lieu de prévoir une affectation du résultat. Le solde d'exécution d'investissement de 29 028.50€ fera l'objet d'un report en section d'investissement (001) et le solde du report à nouveau créditeur de 34 048.30 € sera reporté en recettes de la section d'exploitation (sur la ligne 002).

➤ Budget « Assainissement FLLBO » (M49)

- Le résultat d'exploitation 2014 est de 70 848.03 € (*excédent*)
- Le solde d'exécution d'investissement 2014 est de 46 483.85 € (*déficit*)

Les restes à réaliser sont de 34 000 € *en recettes*
16 500 € *en dépenses*

Soit un excédent de financement de 17 500 €

Le besoin de financement global de la section d'investissement est de 28 983.85 €.

Compte-tenu des éléments précédents, il y a lieu de prévoir une affectation du résultat de 28 983.85 € (au crédit du compte 1068). Le solde de 41 864.18€ € sera reporté en section d'exploitation (ligne 002) et le déficit de la section d'investissement de 46 483.85€ sera reporté (ligne 001).

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- **l'affectation** du résultat de fonctionnement dans le budget principal pour un montant de 766 045.34 € en réserve à l'article « 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- **l'affectation** du résultat d'exploitation dans le budget annexe « ORDURES MENAGERES » pour un montant de 314 463.48 € en réserve à l'article « 1068 Autres réserves » ;
- **l'affectation** du résultat de fonctionnement dans le budget annexe « FLLBO » pour un montant de 28 983.85 € en réserve à l'article « 1068 Autres réserves ».

3.4 N°072/2015-FI : Décisions modificatives aux budgets « AG » et « AKKS »

BUDGET AG - ADMINISTRATION GENERALE

BUDGET AG	ARTICLE	FONCTION	OPE	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
				Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
SMALB - Financement des investissements 2015 suite à convention du 26/03/15	657358	95			- 9 300.00 €		
	023	01			9 300.00 €		
	021	01				9 300.00 €	
	2041582	95					9 300.00 €
Etude projet de territoire	617	020			10 000.00 €		
	022	01			- 10 000.00 €		
Aménagement des pistes cyclables entre Kientzheim et Ammerschwihr - transfert du compte 2031 au compte 2151 - opération d'ordre	2031	816				36 115.00 €	
	2033	816				505.00 €	
	2151	816					36 620.00 €
Frais de documents d'urbanisme - PLUi	202	810					50 500.00 €
	10222	810				8 200.00 €	
	021	01				42 300.00 €	
	023	01			42 300.00 €		
	022	01			- 42 300.00 €		
			TOTAL	- €	- €	96 420.00 €	96 420.00 €

BUDGET AKKS - ASSAINISSEMENT VIGNOLE

BUDGET AKKS	ARTICLE	FONCTION	OPE	SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT	
				Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Régularisation des comptes de TVA	658				30.00 €		
	6066				- 30.00 €		
			TOTAL	- €	- €	- €	- €

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, les Décisions modificatives aux budgets « Administration Générale » et « AKKS » comme ci-dessus détaillées.

3.5 **N°073/2015-FI** : Autorisation de remboursement des frais avancés par M. MULLER dans le cadre du déplacement au Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie à Paris

Dans le cadre du projet éolien, MM. MULLER, STOLL et GERIG ont été reçus, le 19 mai dernier, par un Conseiller de Mme Ségolène ROYAL, au Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie à Paris.

Le Président a avancé les frais de transports (train) pour les 3 participants pour un montant de 351.60 euros.

M. MULLER quitte la salle et Mme THOMANN fait procéder au vote.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le remboursement des frais de transport d'un montant de 351.60 euros à M. Jean-Marie MULLER, dans le cadre du déplacement du 19 mai 2015 à Paris.

M. MULLER réintègre la séance.

4. Administration Générale

4.1 Urbanisme :

4.1.1 **N°074/2015-AG** : Validation et autorisation de signature de la convention avec la CAC pour l'instruction des autorisations droit du sol pour les communes membres du territoire (*Cf. annexe 10*)

Les communes de moins de 10 000 habitants pouvaient jusqu'à présent disposer gratuitement des services déconcentrés de l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme.

La loi ALUR dispose qu'à compter du 1^{er} juillet 2015, ce service ne sera assuré par les services de la DDT qu'aux seules communes de moins de 10 000 habitants faisant partie d'un EPCI regroupant moins de 10 000 habitants.

L'ADAUHR n'ayant pas décidé de mettre en place un tel service au profit des communes du département, les Maires des communes de la CCVK ont souhaité que l'instruction de leurs autorisations d'urbanisme puisse être réalisée par un service instructeur commun, pris en charge financièrement par chaque commune, installé à un niveau supérieur.

Il a été envisagé de réfléchir ce service au niveau du SMMVR, avec les communes de la CCPR, mais cela n'a pas abouti.

Au mois de février 2015, le Président de la Communautés de Communes de la Vallée de Kaysersberg (CCVK) a donc sollicité le Président de la CAC afin que soient étudiées la possibilité et les conditions techniques et financières de l'instruction des autorisations d'urbanisme de l'ensemble des communes de ce territoire par la CAC à compter du 1^{er} juillet prochain.

Par mesure de simplification, la CAC a souhaité que la CCVK soit son interlocuteur, pour la phase administrative et pour les échanges financiers.

Une étude a été menée par la CAC permettant de prédéfinir le dimensionnement du service nécessaire, son fonctionnement en lien avec les intercommunalités et communes concernées, les coûts inhérents et leurs modalités de prise en charge par chaque entité.

L'estimation du coût moyen annuel de ce service nouveau à la charge des communes de la CCVK, est de l'ordre de 56 000 € / an.

Ainsi, et après échanges avec la CAC, il est proposé au Conseil communautaire de valider la convention ci-annexée qui détermine les modalités administratives, organisationnelles et financières de ce service entre la CAC, la commune et la CCVK.

Le projet de convention joint concerne une convention tripartite conclue entre la CAC, la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg, et chaque commune membre de la CCVK : Ammerschwihr, Fréland, Katzenthal, Kaysersberg, Kientzheim, Labaroche, Lapoutroie, Le Bonhomme, Orbey, Sigolsheim. Il y aura donc 10 conventions.

Cette convention précise notamment :

- les actes qui feront l'objet d'une instruction par le service instructeur de la CAC (permis de construire, de démolir et d'aménager, ainsi que les déclarations préalables avec création de surface de plancher et/ou de surface taxable et celles portant sur une division de terrain),
- de manière détaillée les missions, dans le cadre de la procédure d'instruction, relevant de la commune, du service instructeur de la CAC *et de la communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg*,
- les données informatiques concernant les documents d'urbanisme de la commune devant être transmises à la CAC ainsi que les procédures et délais de transmission des mises à jour effectuées,

- les modalités financières de calcul et de versement de la contribution annuelle versée par chaque commune à la CAC via la CCVK en contrepartie de la réalisation de l'instruction de ces autorisations d'urbanisme,
- la prise d'effet du dispositif au 1^{er} juillet 2015 ainsi que sa durée de 5 ans et demi, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Le Conseil Communautaire décide :

- **d'adopter** la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération de Colmar, et chaque commune de la CCVK ;
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à intervenir au nom de la CCVK pour la signature des conventions et de toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

4.1.2 **N°075/2015-AG** : Engagement d'une procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU de Lapoutroie – **Point retiré**

Le pétitionnaire ayant modifié son projet qui est maintenant prévu sur une zone constructible, il n'y a plus lieu de procéder à cette délibération.

4.1.3 **N°076/2015-AG** : Demande d'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg à l'Établissement Public Foncier d'Alsace et désignation des délégués (*Cf. annexe 11*)

Créé en 2008, l'Établissement Public Foncier (EPF) du Bas-Rhin a été transformé en EPF d'Alsace par arrêté préfectoral du 29/07/2014, avec le soutien financier de la Région Alsace et du Département du Haut-Rhin. Son offre de services bénéficie ainsi à l'ensemble des communes et établissements publics de coopération intercommunale d'Alsace.

Les Établissements Publics Fonciers locaux sont des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) régis principalement par le code de l'urbanisme.

L'EPF est un outil foncier mutualisé au service des collectivités locales : il a vocation à acquérir directement, pour le compte des collectivités membres, des biens fonciers et immobiliers, les porter, les gérer puis les rétrocéder à la collectivité ou à un organisme désigné par elle lorsqu'elle est prête à lancer son projet d'aménagement opérationnel.

Les activités de l'EPF Alsace s'exercent dans le cadre d'un programme pluriannuel d'intervention. Les axes prioritaires d'intervention de l'EPF sont les suivants :

- L'habitat,
- Le développement économique,
- Les équipements publics et collectifs,
- Les réserves foncières à long terme,
- Les opérations diverses.

A ce titre, il peut procéder :

- à toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières ou d'opérations d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme (projet urbain, politique locale de l'habitat, équipements publics...).
- Ces acquisitions peuvent se faire par voie amiable, par préemption ou par voie d'expropriation.
- à l'exercice de tous droits de préemption, par délégation de leurs titulaires, dans les cas prévus par la loi ;
- à la gestion, pour le compte des collectivités, des droits de délaissement, de priorité et des emplacements réservés prévus par la réglementation ;
- à toutes opérations entrant dans le cadre des activités foncières découlant de son objet pour assurer la gestion et l'entretien du patrimoine acquis, dans le respect de son usage, y compris la réinstallation d'occupants d'immeubles à titre provisoire ou définitif.

Le montant des acquisitions réalisées par l'EPF ne peut excéder l'estimation de France Domaine. L'intervention de l'EPF est fixée à un montant minimum de 10 000 € et plafonnée à 1 500 000 € par collectivité.

Une convention signée entre l'EPF Alsace et la collectivité demandeuse fixe les modalités de portage :

- obligation pour la collectivité de racheter les biens acquis par l'EPF, soit directement, soit par un organisme désigné par elle : bailleur public ou privé, société d'économie mixte, autre établissement public, association, etc.
- durée de portage (minimum 2 ans, maximum 10 ans)
- taux des frais de portage (actuellement entre 2 et 4% selon la durée)

L'EPF assure l'entière gestion des biens acquis pendant la durée du portage : paiement des impôts, taxes et autres charges de propriété (assurances...). Des conventions ad hoc pourront être prévues entre l'EPF et la collectivité pour fixer modalités de gestion et de mise à disposition des biens : usage, location, travaux, éventuels travaux et études à réaliser, etc.

La cession des biens par l'EPF est calculée comme suit :

- prix principal d'acquisition du bien (sans majoration)
- frais d'acquisition (notaires, agences immobilières, géomètre, indemnités d'éviction)
- frais de gestion (impôts, taxes et charges de propriété : travaux, surveillance, mise en sécurité, etc.)
- frais de portage

L'EPF dispose de ressources propres. Il s'agit notamment de la Taxe Spéciale d'Équipement (TSE), qui finance les acquisitions réalisées par l'EPF. La TSE est instituée de fait sur l'ensemble du périmètre de la collectivité adhérente à l'EPF, le 1^{er} janvier qui suit son adhésion. Elle est perçue directement par l'EPF, qui en vote le produit. C'est une taxe additionnelle aux 4 taxes locales (TH, TFB, TFNB, CFE) payée directement par les contribuables.

L'ensemble des communes membres de l'EPF forme une Assemblée Spéciale qui désigne ses délégués en Assemblée Générale. Cette dernière regroupe également les représentants :

- des EPCI

- des 2 Départements
- de la Région Alsace
- des partenaires associés (chambres consulaires, caisse des dépôts, SAFER, agences d'urbanisme, CAUE, agences de développement économiques, organismes intervenant en faveur du logement aidé...).

L'Assemblée générale élit en son sein les délégués au Conseil d'Administration, qui est présidé par un élu.

L'adhésion d'une communauté de communes permet à l'ensemble de ses communes de bénéficier des services de l'EPF.

L'adhésion de la CCVK à l'EPF d'Alsace se justifie par la volonté de faire bénéficier aux 10 communes et à la CCVK d'un service foncier doté d'une ingénierie juridique, administrative et financière spécifique. La question du foncier et de sa disponibilité est aujourd'hui prédominante dans tous les projets des collectivités, qui, malheureusement, ne disposent pas forcément des moyens nécessaires pour mettre une oeuvre une politique foncière élaborée. A ce titre l'EPF constitue ainsi un outil d'accompagnement stratégique intéressant.

M. BOTTINELLI fait part de son opposition à l'adhésion car il estime que celle-ci n'a pas d'utilité pour la commune du Bonhomme. De plus, elle engendre des impôts supplémentaires pour la population. Il ajoute que chaque commune a la possibilité d'y adhérer individuellement.

Mme THOMANN est du même avis.

Mme GRASS, quant à elle, estime qu'il y a une cohérence à l'adhésion en rapport au Projet de territoire et au PLUI.

M. GRANDJEAN rejoint l'avis de Mme THOMANN et M. BOTTINELLI ; il ne souhaite pas appliquer un impôt supplémentaire aux habitants de sa commune. Il ne croit pas en l'utilité de cette adhésion, le territoire n'ayant d'après lui que peu de possibilités.

M. REINSTETTEL explique qu'il y a un intérêt pour sa commune compte tenu des possibles opportunités d'achats dans le centre du village. Toutefois, il concède qu'il n'y ait pas la même utilité dans toutes les communes.

M. FRITSCH souligne l'importance de l'adhésion à cet outil pour une meilleure maîtrise des projets.

VU les statuts de l'Établissement Public Foncier d'Alsace définis par l'arrêté préfectoral de création du 10 décembre 2007 et par les arrêtés modificatifs des 26 août 2008, 12 mars 2010, 29 juillet 2014 et 27 janvier 2015, ci-annexés ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.324-1 à L.324-9,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1607 bis relatif à la Taxe Spéciale d'Équipement,

Le Conseil Communautaire décide par 16 voix POUR et 4 voix CONTRE (Mme THOMANN, MM. BOTTINELLI, ANCEL, et GRANDJEAN) :

- **de demander** l'adhésion à l'Établissement Public Foncier d'Alsace ;
- **d'accepter** les dispositions des statuts de l'Établissement Public Foncier d'Alsace annexés à la présente délibération ;
- **d'accepter** la mise en place de la Taxe Spéciale d'Équipement visée à l'article 1607 bis du Code Général des Impôts sur l'intégralité du périmètre de la communauté de communes ;
- **de désigner**, sous réserve de l'acceptation de l'adhésion de la CCVK par les instances de l'EPF, les deux délégués titulaires : MM. Jean-Marie MULLER et Joseph FRITSCH et les deux délégués suppléants : MM. Patrick REINSTETTEL et Bernard RUFFIO appelés à siéger à l'assemblée générale de l'EPF ;
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

4.2 Transports

4.2.1 **N°077/2015-AG** : Navette des Crêtes 2015 - validation de la participation de la CCVK et approbation de l'annexe à la convention de partenariat 2013-2015 (*Cf. annexes 12 et 13*)

Pour mémoire :

En 2013, l'ensemble des partenaires du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (Régions, Départements, Commissariat du Massif) a souhaité remettre en place la navette des crêtes sous une nouvelle formule, impliquant l'ensemble des territoires (communautés de communes & offices de tourisme du territoire ainsi que villes et agglomérations-portes) visant à :

- conforter un dispositif de transport en commun touristique interdépartemental pour une période de 3 ans (2013-2014-2015) ;
- établir une offre de loisirs afférente pour promouvoir les patrimoines naturels et culturels des hautes Vosges ainsi que ses infrastructures touristiques et de loisirs ;
- préparer le contenu d'un Pass « Massif des Vosges » visant à l'autonomie financière du dispositif à partir de 2016.

Par délibération n°054/2013-AG du 27/06/2013, le Conseil Communautaire a approuvé la convention tripartite définissant les modalités de fonctionnement et de partenariat du dispositif pour la période 2013-2015.

Le transport est assuré sous maîtrise d'ouvrage du PNRBV et des Conseils Départementaux compétents, avec participation financière de l'Etat, des Conseil Départementaux et des territoires concernés selon une clé de répartition solidaire.

La communication, la signalisation et l'équipement en porte-vélos des véhicules sont assurés sous maîtrise d'ouvrage du PNRBV et cofinancés par l'Etat et les Régions.

L'expérimentation menée au cours de la saison 2014 montre un bilan satisfaisant :

- 2039 voyageurs uniques sur les liaisons (moyenne : 20 personnes / liaison)
- 4672 voyages sur la crête (moyenne : 10 personnes / navette)
- la Station du Lac Blanc était la 1^{ère} destination sur la crête (28% de la fréquentation des liaisons soit 573 voyages)
- la liaison Colmar - Lac Blanc (traversant la vallée de Kaysersberg) était la 2^{ème} plus fréquentée avec 279 voyages derrière la liaison Epinal-Gérardmer-Hohneck (393 voyages). A noter toutefois la baisse sensible entre 2013 (458 voyages) et 2014.

Fort de ce bilan mais avec la préoccupation de diminuer le budget de l'opération, le comité de pilotage du dispositif propose de reconduire le dispositif en 2015 avec les modifications suivantes :

- fonctionnement les dimanches 19/07, 26/07, 2/08, 9/08, 16/08 et 23/08, les mercredis 22/07, 29/07, 5/08 et le samedi 15/08 ;
- Suppression de la liaison Mulhouse - Ballon d'Alsace : - 5 750 €
- Suppression du 11h10 à Metzeral : - 540 €
- Augmentation des tarifs : Pass individuel 6 € (+1€) – Pass groupe/famille 15 € (+3€)

Le plan de financement prévisionnel 2015 est estimé à 96.037€ TTC (81.878€ de transport et 14.159€ de communication) dont 5 050 € de participation pour la CCVK.

Le Conseil Communautaire décide :

- **de valider** la participation de la CCVK au dispositif « navette des crêtes » 2015 pour un montant de 5.050€ ;
- **d'approuver** l'annexe à la convention de partenariat 2013-2015 : modalités financières – saison 2015 ;
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer ladite annexe financière à la convention précitée et tout document se rapportant à cette affaire ;
- **de donner** délégation au Président pour signer tout avenant éventuel à la convention et aux annexes précitées.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

4.2.2 **N°078/2015-AG** : Navette de Noël Colmar – Kaysersberg – Riquewihr – Ribeauvillé/Colmar - Eguisheim : Approbation de la convention de partenariat tripartite à intervenir entre la CCVK, la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé et la Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux (Cf. annexe 14)

Les Navettes de Noël Colmar<>Kaysersberg<>Riquewihr<>Ribeauvillé (service n°1) et Colmar<>Eguisheim (service n°2) seront poursuivies en 2015, pour la 6^{ème} année consécutive.

Depuis 2014, la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé assure la maîtrise d'ouvrage du volet « transport » de ce service.

Une convention tripartite intervenant entre la CCVK, la CCPR et la CC du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux a été établie et fixe les modalités de fonctionnement du volet « transport » de ce service, à savoir :

- Service n°1 : fonctionne les samedis et dimanches du 28 novembre au 20 décembre 2015 avec 38 navettes quotidiennes. Les horaires et les tarifs définitifs seront définis ultérieurement.
- Service n°2 : tous les jours de la semaine du 27 novembre au 23 décembre avec 14 navettes quotidiennes. Les horaires et les tarifs définitifs seront définis ultérieurement.

Ces services seront également accompagnés d'un accueil et d'une signalétique aux arrêts ainsi que d'une communication spécifique.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 75.000 € TTC pour la partie « transport ».

Des subventions sont attendues de la part de la Région Alsace et du Département du Haut-Rhin.

Le reste à charge, après déduction des recettes commerciales et des subventions, sera supporté :

- à parité par la CCVK et la CCPR pour le service n°1.
- par la CC de Rouffach, Vignobles et Châteaux pour la navette « Colmar-Eguisheim ».

Le plan de financement définitif sera établi après la consultation des entreprises.

Le Conseil Communautaire décide :

- **d'approuver** la convention de partenariat tripartite à intervenir entre la CCVK, la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé et la Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux pour le fonctionnement des Navettes de Noël Colmar<>Kaysersberg<>Riquewihr<>Ribeauvillé et Colmar<>Eguisheim, telle qu'elle est jointe en annexe ;
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer la convention et tout document se rapportant à cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

4.3 N°079/2015-AG : Golf Public d'Ammerschwih/Trois-Epis : Approbation du programme de réhabilitation du club house (*Cf. annexe 15*)

Par délibération n° 027/2015-AG du 26 février 2015, le Conseil Communautaire a annulé l'approbation du programme de réhabilitation du club house du Golf (version 1) pour un montant de 1 085 000 euros HT (décision n°013/2014-AG du 20/02/2014). Il a sollicité une nouvelle étude portant sur une solution de travaux minimaliste (résoudre les problèmes règlementaires d'accessibilité et de normes), sur une période de 2 ou 3 ans pendant les mois de fermeture du Golf et donc sans gêne pour l'exploitant.

Le 20 mars 2015 une réunion est organisée pour présenter au délégataire les nouvelles orientations du programme de travaux :

- La mise aux normes accessibilité du bâtiment d'accueil
- Révision éventuelle des normes de la cuisine, au vu du compte rendu de l'ARS
- Effectuer une étude complémentaire sur la structure de la charpente

En réunion de Bureau du 15 mai 2015, le programmiste a présenté le projet rectifié. Ce nouveau programme minimaliste concerne uniquement la mise en sécurité du bâtiment d'accueil du golf, et s'élève à 304 708,75 euros HT.

Les élus présents ont donné un avis favorable aux travaux.

Le programme a été transmis au délégataire

Lors de la réunion de la DSP du 2 juin 2015, le programme de travaux de mise en sécurité du bâtiment d'accueil du golf a été présenté au délégataire.

Par courrier du 4 juin 2015, le délégataire confirme le maintien de son exploitation pendant les mois de novembre à mars (période des travaux), en précisant que certains travaux entravant l'exploitation soient réalisés pendant la période de fermeture annuelle du 15 décembre au 31 janvier. Le délégataire regrette que les travaux n'intègrent pas les améliorations de performances énergétiques.

Mme GRASS indique regretter que le Groupe de Travail sur l'utilisation des salles par les acteurs intercommunaux ne ce soit pas constitué, et que la réflexion sur le financement des investissements « accessibilité » des bâtiments utilisés par les services à échelle de la Communauté de Communes n'ai été initié.

M. MULLER répond qu'un groupe de travail sera lancé fin de l'été.

Le Conseil Communautaire décide :

- **de valider** le programme (version 3) de mise en sécurité du bâtiment pour un montant de 304 708,75 euros HT, comme ci-annexé ;
- **d'autoriser** le Président à solliciter tout co-financeur potentiel pour ce nouveau programme.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

4.4 **N°064/2015-FI** : Création d'un fonds de soutien à l'équipement en dispositifs de médiation numérique des musées de la vallée de Kaysersberg

La vallée de Kaysersberg compte plusieurs musées gérés par des associations.

Ces musées contribuent à l'attractivité touristique du territoire en présentant chacun des éléments du patrimoine ou de l'histoire de la vallée de Kaysersberg.

Suite aux demandes de subvention présentées par

- le musée du bois à Labaroche pour la réalisation d'un nouveau site internet (5.000€), l'acquisition d'audio-guides (16.000€) et la réalisation d'une campagne de promotion (5.000€),
- le musée du Pays Welche à Fréland pour la réalisation d'un site internet (2.250€), l'acquisition d'un système vidéo permettant aux personnes à mobilité réduite de visionner l'ensemble de la visite (4.772€) et la réalisation d'un dépliant de promotion (1.630€),

la commission « Tourisme » du 11 février 2015 a souhaité soutenir la pérennité des musées locaux en leur permettant de s'adapter à l'évolution des attentes des visiteurs.

Il est donc proposé de créer un fond de soutien à l'équipement en dispositifs de médiation numérique des musées de la vallée de Kaysersberg.

Ce fond permettra de soutenir les projets associatifs dans la limite de 25% des dépenses éligibles et d'un plafond de subvention de 2.000€.

Le fond est doté d'une enveloppe de 4.000€ au budget 2015.

Pour les années ultérieures, les élus décideront du montant de l'enveloppe annuelle lors du vote du budget.

La décision de versement de subvention au musée du bois et au musée du Pays Welche sera soumise à l'approbation du Conseil Communautaire après réception des pièces justificatives de dépenses.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, la création d'un fonds de soutien à l'équipement en dispositifs de médiation des musées de la vallée de Kaysersberg, dans les conditions de versement comme ci-dessus indiquées.

4.5 **N°080/2015-AG** : Programme de sensibilisation et d'éducation à l'environnement sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg : approbation de l'avenant n°3 à la convention signée avec le CPIE (*Cf. annexes 16 à 18*)

Le Conseil Communautaire a approuvé, lors de sa séance du 31 mars 2011, la convention établie dans le cadre de la mise en place d'un programme pluriannuel de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, passée avec le CPIE des Hautes-Vosges.

Ce document prévoit notamment les dispositions suivantes :

- mener des actions autour de plusieurs axes thématiques : déchets, énergie, eau, milieux naturels et paysages, transports et mobilité.
- le programme s'adresse aux élèves des écoles primaires, au jeune public en situation de loisirs, au grand public et à certains publics spécialisés (techniciens et élus).
- l'association s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation de ces actions : élaboration, organisation et planification des projets ; intervention des animateurs professionnels du CPIE et de ses partenaires ; utilisation d'outils et de supports pédagogiques adaptés.

Cette convention a été établie pour une durée allant jusqu'au terme de l'année scolaire 2014-2015.

Il est proposé d'autoriser le versement d'une subvention de l'ordre de 33 400 euros au CPIE (dont 5 000 euros sont inscrits au budget « OM »). Le reste à charge pour la CCVK serait de l'ordre de 27 400 euros, déduction faite de l'aide du Conseil Général du Haut-Rhin.

Un avenant intégrant ces éléments est établi.

Le Conseil Communautaire décide :

- **d'approuver** le versement d'une subvention d'un montant maximum de 33 400 euros pour 2015 dont 5 000 euros étant versés par le budget OM ;
- **de dire** que les sommes correspondantes sont inscrites au Budget 2015 des services « Administration Générale » et « Ordures Ménagères » ;
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention passée avec le CPIE ;
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer tout autre document se rapportant à cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

4.6 **N°081/2015-AG** : Approbation et autorisation de signature de la convention de conseil et d'assistance aux collectivités à intervenir avec le Comité d'Action Economique du Haut-Rhin (CAHR) (*Cf. annexe 19*)

Le Comité d'Action Economique du Haut-Rhin (CAHR) met, à titre gracieux, ses services d'assistance et de conseil à la disposition des collectivités et des EPCI en matière d'aménagement et de développement économique.

Cette assistance se situe dans le cadre des missions générales du CAHR qui portent sur :

- la participation à l'aménagement et au développement économique du Département et
- le conseil à la définition et la mise en œuvre de stratégies de développement et de projets dans le but de renforcer l'attractivité, la compétitivité et la cohésion économique et sociale des territoires.

La CCVK souhaite bénéficier des services proposés par le CAHR.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **d'approuver** la convention de conseil et d'assistance aux collectivités et aux EPCI jointe en annexe à intervenir avec le CAHR ;
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer la dite convention et tout autre document y afférent.

4.7 Délégations de Service Public (DSP) : Commissions de suivi et examen des rapports pour l'année 2014

4.7.1 N° 082/2015-AG : DSP « Petite Enfance - Jeunesse »

Par délibération du 1^{er} décembre 2011, le Conseil Communautaire a approuvé la convention de Délégation de Service Public avec l'association « Les Enfants de la Vallée » pour la gestion des compétences « Petite Enfance et Jeunesse ».

Un rapport écrit d'exploitation est remis par le délégataire au délégant (Article L1411-3 CGCT) au cours du premier semestre de l'année suivant l'année faisant l'objet du rapport annuel et au plus tard en date du 1^{er} juin N+1.

En application des articles L1411-13 et L1411-17 du CGCT, le rapport sera mis à disposition du public, sur place mais également par voie d'affichage au siège de la CCVK ainsi que dans les 10 communes membres.

Le rapport a été publié et est consultable sur notre site Intranet au lien suivant :

<http://www.cc-kaysersberg.fr/intranet/ordre-dujour.htm>

Le Conseil Communautaire certifie, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, avoir pris acte et examiné le rapport de Délégation de Service Public « Petite Enfance – Jeunesse » pour l'année 2014.

4.7.2 N° 083/2015-AG : DSP « Golf Public d'Ammerschwihl/Trois-Épis »

Par délibération du 30 mars 2007, le Conseil de Communauté a approuvé la convention de Délégation de Service Public avec la société CEGIP pour la gestion du Golf Public d'Ammerschwihl Trois-Épis.

La convention prévoit que le délégataire doit présenter au délégant, au plus tard au 15 mai de chaque année, un rapport de délégation.

En application des articles L1411-13 et L1411-17 du CGCT, le rapport sera mis à disposition du public, sur place mais également par voie d'affichage au siège de la CCVK ainsi que dans les 10 communes membres.

Le rapport a été publié et est consultable sur notre site Intranet au lien suivant :

<http://www.cc-kaysersberg.fr/intranet/ordre-dujour.htm>

Le Conseil Communautaire certifie, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, avoir pris acte et examiné le rapport de DSP « Golf Public d'Ammerschwihl Trois-Épis » pour l'année 2014.

5. Personnel

5.1 N°084/2015-PR : Autorisation de reversement d'une aide allouée par le FIPHFP à un agent (reconnu « travailleur handicapé ») ayant bénéficié de l'équipement d'un appareil auditif

La loi 2005-102 du 11/02/2005 a créé le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), établissement public administratif chargé de mettre en œuvre une politique publique destinée à promouvoir l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans la Fonction Publique.

Le FIPHFP finance au cas par cas des aides techniques et humaines qui permettent aux employeurs publics de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Seuls les employeurs publics sont habilités à solliciter les fonds.

Suite à l'avis du médecin de la médecine préventive et pour le maintien dans son emploi, un agent de la Communauté de Communes, qui bénéficie d'une reconnaissance « travailleur handicapé » a dû être équipé d'un appareil auditif. Le montant de cet appareillage auditif s'est élevé à 1 747€. Après déduction des différents remboursements (régime obligatoire - régime complémentaire), il restait à la charge de l'agent la somme de 1 190,87 €.

Le 05/01/2015, une demande d'aide a été faite auprès du FIPHFP afin d'assurer le financement de ce montant.

Le 16/04/2015, la CCVK a reçu la notification d'accord et de paiement de cette aide pour un montant de 1 190.87 euros.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le reversement du montant de l'aide de 1 190,87€ allouée par le FIPHFP à l'agent concerné.

5.2 **N°085/2015-PR** : Approbation du recours à un contrat apprentissage et autorisation de signer le dit contrat – **Point ajouté**

Les effectifs à ce jour sont de 12 bûcherons plus un temps partiel, dont 6 au rendement et 6 à l'heure, et avec diverses limitations médicales qui ne simplifient pas la tâche de l'encadrement pour l'organisation des chantiers.

Cet effectif devient manifestement insuffisant pour assurer la totalité des travaux des forêts de la vallée.

Lors de la réunion du 12/02/2015, à laquelle étaient invités les Maires et les Adjointes ou Conseillers municipaux délégués en charge des Forêts des 10 communes membres, s'est tenue une réflexion sur l'évolution et les perspectives d'avenir du service.

L'embauche de jeunes professionnels pour compenser les départs à la retraite passés et à venir a été proposée.

Les élus ont convenu de l'embauche d'un bûcheron en contrat d'apprentissage.

Le service a pris un stagiaire qui donne grande satisfaction ; M. Bertrand GERARD, Responsable de l'unité territoriale de Kaysersberg (ONF) propose de l'employer par ce biais à condition qu'il obtienne son diplôme (CAP A Travaux forestiers de bûcheronnage).

Ce jeune souhaite poursuivre ses études par la préparation d'un Bac Professionnel en alternance (sur 2 ans).

Le Conseil Communautaire décide :

- **d'approuver** le recours au contrat d'apprentissage ;
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage et les conventions conclues avec le centre de formation d'apprentis.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

6. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

6.1 Marchés et avenants :

6.1.1 Liste des marchés conclus en 2015

ANNEE	N° DU MARCHÉ	OBJET	DATE DU MARCHÉ	MONTANT HT	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE
2015	B0011	SURVEILLANCE DES DECHETERIES DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG	15/04/2015	42 455.50 €	PHENIX SECURITE
2015	F0008	AMENAGEMENT ITINERAIRE CYCLABLE ENTRE KIENTZHEIM ET AMMERSCHWIHR AVEC PASSERELLE SUR LA WEISS - LOT 01 VRD	21/04/2015	131 476.70 €	TRADEC SAS
2015	F0008	AMENAGEMENT ITINERAIRE CYCLABLE ENTRE KIENTZHEIM ET AMMERSCHWIHR AVEC PASSERELLE SUR LA WEISS - LOT 02 PASSERELLE	21/04/2015	131 860.00 €	SRTP SARL
2015	B0019	AMENAGEMENT DU BUREAU D ACCUEIL DE L OFFICE DE TOURISME A KAYSERSBERG	11/05/2015	24 776.00 €	ATYPIK SARL
2015	D0003	FOURNITURE ET LIVRAISON DE CONTENEURS ENTERRES DESTINES A LA COLLECTE DES VIEUX PAPIERS/BOUTEILLES PLASTIQUE ET DU VERRE USAGE	28/05/2015	101 700.00 €	ASTECH SARL

6.1.2 Avenant de transfert portant sur le marché « Fourniture de carburant à l'aide de cartes accréditives »

Dans le cadre du marché pour la fourniture de carburant à l'aide de cartes accréditives » conclu le 27 mars 2014 avec la société TOTAL MARKETING Services, la CCVK a établi en date du 25 février 2015 un avenant de transfert suite à une opération de reprise de la branche complète et autonome en activités en France à sa filiale TOTAL MARKETING France.

6.2 Encaissement des indemnités de sinistre

Service	Lieu	Objet	Date du sinistre	Coût	Remboursement
AG	Multi accueil Orbey	Défaut de stabilité du châssis de la porte-fenêtre pris en chage par l'assurance Générali IARD de la SEMHA dans le cadre de l'assurance dommage ouvrage	02/04/2015		remboursement de 480,00€

7. Communications du Président

7.1 Projet de territoire

Rappel de la démarche : le projet de territoire permettra de définir, à horizon 2030, les grands objectifs pour l'avenir de notre territoire, sur tout ce qui concerne la vie quotidienne des habitants : emploi, logement, transports, services publics, environnement, agriculture, ...

Articulation avec les autres démarches :

- PLUi : le projet de territoire sera intégré dans le PLUi puisqu'il constituera la base du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)
- SCOT : le projet de territoire d'une part, alimentera la révision du SCOT (notamment le PADD) et d'autre part, devra intégrer les réflexions menées à l'échelle du SCOT.
- TEPCV : le projet de territoire intégrera les objectifs que la CCVK s'est fixée en réponse à l'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.

Phasage :

- diagnostic et réflexion prospective : mai à octobre 2015
- élaboration de la stratégie : octobre 2015 à février 2016
- rédaction du programme d'actions : février à avril 2016

Cabinet retenu : [Association AUXILIA](#) (Paris).

Budget : 40.000 € TTC.

Avancement :

- diagnostic prospectif en cours
- 1^{ère} phase de la concertation avec la population : week-end du 19-21 juin
- 2^{ème} réunion du comité de pilotage le 25 juin prochain (restitution des premiers éléments de diagnostic et du voyage d'études de certains élus au Vorarlberg)

7.2 Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Rappel de la démarche : le PLUi couvrira l'intégralité du territoire de la CCVK. Il remplacera à terme les POS et PLU communaux. Un comité de pilotage composé des maires et d'1 élu titulaire + 1 élu suppléant par commune, suivra l'ensemble de la procédure. 8 séries de réunions de travail spécifiques à l'échelle communale sont également prévues.

Articulation avec les autres démarches :

- Projet de Territoire : le projet de territoire sera intégré dans le PLUi puisqu'il constituera la base du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)
- SCOT : le PLUi devra être compatible au SCOT, c'est-à-dire qu'il devra respecter ses objectifs et ne pas compromettre l'application de ses dispositions
- TEPCV : le PLUi devra favoriser la mise en œuvre des objectifs que la CCVK s'est fixée en réponse à l'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.

Phasage :

- diagnostic : juillet – décembre 2015.
- PADD : janvier – avril 2016
- OAP : mai – août 2016
- Règlement et zonage : septembre 2016 – avril 2017
- Arrêt du projet de PLUi : juin / juillet 2017
- Approbation : février 2018.

Cabinet retenu : [CITTANOVA](#) (Nantes).

Budget : 270.000 € TTC.

Avancement : lancement de la mission en juillet.

Départ de M. KUSTER.

7.3 Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)

Rappel de la démarche : cet appel à projet du Ministère de l'Ecologie vise, grâce à un accompagnement de l'Etat, à soutenir les actions engagées par les territoires pour atténuer les effets du changement climatique, réduire les besoins en énergie, développer les énergies renouvelables et faciliter l'émergence des filières et des emplois « verts ». La candidature de la CCVK a été retenue et nous bénéficions ainsi d'une enveloppe de 500.000 € pour cofinancer (à 80% maximum) des actions proposées.

Articulation avec les autres démarches :

- Projet de Territoire : les objectifs définis par la CCVK dans le cadre du programme TEPCV seront intégrés dans le projet de territoire
- PLUi : le PLUi devra favoriser la mise en œuvre des objectifs que la CCVK s'est fixée dans le cadre du programme TEPCV

Phasage :

- Définition du programme d'actions : juillet – septembre 2015.
-
- Engagement des actions : 2017.

Accompagnement : technique et financier par les services de l'Etat (DREAL, DDT, ADEME)

Avancement : définition du programme d'actions en cours (juillet – septembre 2015).

7.4 Réunions d'information avec les élus municipaux

Le Président propose aux communes qui le souhaitent de caler des réunions d'information des élus municipaux sur les démarches engagées par la CCVK (Projet de Territoire, PLUi, TEPCV, SCoT, ...) pour :

- expliquer à chaque élu les tenants et aboutissants de chaque démarche
- présenter le calendrier et le rôle attendu des élus locaux
- connaître les problématiques et les projets locaux pour pouvoir les intégrer dans ces démarches
- faire le point sur l'actualité

Tout autre sujet pourra également être évoqué.

Période proposée : 15 juillet – 30 août

8. Informations et divers

8.1 Rapports annuels sur le prix et la qualité des services assainissement (SPANC, AKKS et FLLBO) et Ordures Ménagères

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président présente au Conseil Communautaire les rapports annuels sur le prix et la qualité des Services Publics de l'Assainissement Non Collectif, AKKS et FLLBO pour l'exercice 2014.

Il présente également, conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service « Ordures Ménagères », pour l'exercice 2014.

Les rapports annuels pour les services « Assainissement » et « Ordures Ménagères » ont été publiés et sont consultables sur notre site Intranet à compter du 21/06/2015.

<http://www.cc-kaysersberg.fr/intranet/ordre-dujour.htm>

8.2 Communications sur les syndicats auxquels adhère la CCVK

8.2.1 Syndicat Mixte du SCOT Montagne Vignoble et Ried : Compte-rendu des séances du Comité syndical des 11 mars 2015 et 10 juin 2015

Le Comité syndical du SCoT MVR s'est réuni le 11 mars principalement pour les points budgétaires.

➤ Compte administratif 2014 et budget primitif 2015

Le compte administratif 2014 établit :

- en Fonctionnement : un excédent de 25.304,06 €
- en Investissement : un excédent de 19.446,03 € compte tenu des restes à réaliser

Le budget primitif 2015, compte tenu des restes à réaliser et des opérations d'ordre, s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement : 123.600 €
- Investissement : 229.000 €

Participations des membres du syndicat mixte : pour la CCVK : 47.550 € (2014 : 50.250 €)

➤ Programme de travail 2015

Le Comité syndical a reconduit globalement le programme d'actions 2014 qui s'inscrivent dans les 3 missions du syndicat.

Les nouvelles actions 2015 sont les suivantes :

- lancement de la révision du SCoT (grenellisation)
- réalisation de l'évaluation du SCoT approuvé (nécessaire pour la révision) sur les thématiques habitat, transports, environnement et consommation d'espace
- opération relevé et numérisation des réseaux : développement des outils métiers (avec les communes) et rédaction d'outils pédagogiques

➤ Révision du SCoT

La séance du 10 Juin était principalement consacrée au lancement de la révision du SCoT.

Le marché a été attribué à :

- Lot 1 - Diagnostic, PADD, DOO, arrêt et approbation du SCOT = OPERA & ECOVIA
- Lot 2 - Environnement = ECOSCOOP

Après un rappel de ce qu'est un SCOT, les 2 bureaux d'études titulaires des marchés ont présenté leur méthodologie et le calendrier, à savoir :

- phase 1 : compléments et actualisation du diagnostic = mai à juillet puis décembre 2015
- phase 2 : PADD = juillet à octobre 2015 (débat PADD en décembre)
- phase 3 : écriture du Documents d'Objectifs et d'Orientations = septembre 2015 à février 2016
- phase 4 : écriture du DAAC (document d'aménagement artisanal et commercial) = septembre 2015 à janvier 2016
- phase 5 : arrêt du projet = avril 2016
- phase 6 : mise en forme puis enquête publique et approbation = mai à décembre 2016

Les cabinets ont également remis aux élus présents en séance un questionnaire puis un document à remplir pour le 15 juillet permettant d'établir un « bilan » du SCoT actuel.

Un séminaire sera organisé le samedi 19 septembre matin (invitation de 6 élus / commune)

4 ateliers thématiques seront organisés les 6, 7, 13 et 14 octobre en soirée (urbanisme/logement, zones d'activités, commerce, trame verte et bleue)

Ce calendrier n'est pas sans poser de problème, pour 2 raisons :

1. Tous les élus (notamment les nouveaux élus de 2014) n'ont peut-être pas eu le temps de s'imprégner de ce qu'est un SCoT et surtout du contenu de notre SCoT actuel ;
2. La démarche de Projet de Territoire qui aboutira sur le projet politique pour notre vallée à horizon 2030, qui doit permettre de nourrir le SCoT mais aussi intégrer ses réflexions, ne devrait se terminer qu'au début 2016.

Propositions du Président :

- revoir le calendrier proposé par les bureaux d'études du SCoT pour mieux prendre en compte la démarche de la CCVK
- solliciter une réunion de travail et d'appropriation du SCoT pour les élus qui le souhaitent avant de répondre aux questionnaires
- demander au Bureau du SCoT de se positionner clairement sur les objectifs de la révision = simple actualisation ou remise en débat de certaines orientations ?

8.2.2 Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc : Compte-rendu du Comité Syndical du 29/04/2015

Lors de la séance du Comité Syndical du 29 avril dernier, il a été procédé à l'installation des 8 Délégués du Comité Syndical :

Conseil Départemental du Haut-Rhin	Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg
M. Pierre BIHL	M. Jean-François BOTTINELLI
Mme Emilie HELDERLE	Mme Françoise GRASS
Mme Annick LUTENBACHER	M. Guy JACQUEY
Mme Monique MARTIN	M. Henri STOLL

Il a également été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents du SMALB :

- M. Guy JACQUEY - Président,
- Mme Emilie HELDERLE - 1^{er} Vice-présidente,
- M. Jean-François BOTTINELLI - 2^{eme} Vice-Président.

Le Comité a ensuite fixé les indemnités de ces derniers et a procédé à l'élection des membres de la CAO, à l'attribution des délégations au Président et à la nomination des membres de la commissions de suivi de la DSP « Remontées mécaniques ».

La séance s'est achevée avec l'attribution de la DSP « Sentier pieds Nus » à la société Lac Blanc Parc d'aventures, à la fixation des tarifs pour la saison 2015 et à la nomination des membres de la Commissions de suivi pour cette DSP.

8.3 Mise à disposition d'un agent au Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Lac Blanc

La charge de travail administratif du SMALB correspondant à un mi-temps et le Directeur ne pouvant l'assumer, il a été convenu que la mise à disposition de Mme Gaëlle HEUMANN, adjoint administratif de 1^{ère} classe titulaire à la CCVK, au SMALB à hauteur de 17h30 hebdomadaires soit renouvelée à compter du 1^{er} juillet 2015 pour une durée de 3 ans. Les missions principales liées à ce poste sont la comptabilité, le secrétariat général et le suivi des marchés publics.

Conformément aux textes en vigueur, le SMALB remboursera la CCVK de la rémunération de l'agent mis à disposition ainsi que des cotisations et contributions y afférent.

Une convention déterminant précisément les conditions de mise à disposition sera rédigée.

8.4 Calendrier des prochaines réunions organisées par la CCVK

- **Copil « Projet de territoire » :**
Jeudi 25 juin 2015 à 17h30 – siège CCVK
Conseillers Communautaires
- **Commission « Rénovation énergétique » :**
Mercredi 9 septembre 2015 à 14h00 – siège CCVK
Membres de la Commission
- **Conseil Communautaire :**
Jeudi 24 septembre 2015 à 17h30 – lieu à déterminer
Conseillers Communautaires

Les points à l'ordre du jour sont achevés.

M. STOLL ne pouvant assister à cette séance, a chargé le Président de faire part à l'assemblée d'un point. Il se questionne sur la nécessité de relancer le projet de zone artisanale intercommunautaire à Bennwihr-Gare. En effet, une entreprise a effectué une demande pour 1,5 ha de terrain.

M. MULLER indique qu'il est nécessaire de se concerter avec la CCPR. Il propose d'ailleurs d'organiser une rencontre afin que l'on puisse, le cas échéant, prévoir le point au Conseil Communautaire du 24 septembre prochain.

M. GRANDJEAN dit qu'il y a beaucoup de locaux vides à Colmar et se pose la question de l'utilité de créer une nouvelle zone artisanale.

Le Président invite l'assemblée à s'exprimer mais personne ne souhaite prendre la parole.

Il lève donc la séance à 19h07, puis invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Numéros d'ordre des décisions prises lors de cette séance

N° de décision	Domaine	Rubrique	Objet
n°086/2015-AG	Administration Générale	Modification OJ	Approbation de la modification de l'ordre du jour de la séance
n°062/2015-AG	Administration Générale	PV approbation	Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 16 avril 2015
n°063/2015-FI	Finances	Subventions	Autorisation de versement de subventions au titre de l'aide aux manifestations culturelles 2015
n°064/2015-FI	Finances	Subventions	Création d'un fonds de soutien à l'équipement en dispositifs de médiation numérique des musées de la vallée de Kaysersberg
n°065/2015-CN	Centre Nautique	Tarifs	Dénonciation de la convention de mise à disposition de l'Espace nautique au club « Kaysersberg natation » et approbation et autorisation de signature de nouvelle convention et des tarifs applicables au 1 ^{er} septembre 2015
n°066/2015-CN	Centre Nautique	Tarifs	Validation du principe de mise en place de tarifs préférentiels à l'occasion de l'opération « la rentrée sportive » dans le cadre de la semaine dédiée à la fête du sport
n°067/2015-CN	Centre Nautique	Tarifs	Modification de la décision n°068/2014-CN portant approbation des tarifs au 1 ^{er} juillet 2014 et autorisation de diminuer le tarif de l'activité Aquabike
n°068/2015-CN	Centre Nautique	Tarifs	Réduction tarifaire accordée pour des entrées « piscine » et « Espace Forme » dans le cadre de l'opération spéciale menée par la société ALCON
n°069/2015-FI	Finances	Comptes administratifs	Approbation des Comptes Administratifs M14-M4 et M49 pour l'année 2014
n°070/2015-FI	Finances	Comptes de gestion	Approbation des Comptes de Gestion M14-M4 et M49 pour l'année 2014
n°071/2015-FI	Finances	Affectations des résultats	Affectations des résultats des budgets M14-M4 et M49 pour l'année 2014
n°072/2015-FI	Finances	Décisions Modificatives	Décisions modificatives aux budgets « AG » et « AKKS »
n°073/2015-FI	Finances	Remboursement frais	Autorisation de remboursement des frais avancés par M. MULLER dans le cadre du déplacement au Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie à Paris
n°074/2015-AG	Administration Générale	Urbanisme	Validation et autorisation de signature de la convention avec la CAC pour l'instruction des autorisations droit du sol pour les communes membres du territoire
n°075/2015-AG	Administration Générale	Urbanisme	Engagement d'une procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU de Lapoutroie – Point retiré
n°076/2015-AG	Administration Générale	Urbanisme	Demande d'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg à l'Établissement Public Foncier d'Alsace et désignation des délégués
n°077/2015-AG	Administration Générale	Transports	Navette des Crêtes 2015 - validation de la participation de la CCVK et approbation de l'annexe à la convention de partenariat 2013-2015
n°078/2015-AG	Administration Générale	Transports	Navette de Noël Colmar – Kaysersberg – Riquewihr – Ribeauvillé/Colmar - Eguisheim : Approbation de la convention

			de partenariat tripartite à intervenir entre la CCVK, la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé et la Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux
n°079/2015-AG	Administration Générale	Tourisme	Golf Public d'Ammerschwahr/Trois-Epis : Approbation du programme de réhabilitation du club house
n°080/2015-AG	Administration Générale	Environnement	Programme de sensibilisation et d'éducation à l'environnement sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg : approbation de l'avenant n°3 à la convention signée avec le CPIE
n°081/2015-AG	Administration Générale		Approbation et autorisation de signature de la convention de conseil et d'assistance aux collectivités à intervenir avec le Comité d'Action Economique du Haut-Rhin (CAHR)
n°082/2015-AG	Administration Générale	Délégations de Service Public	Délégations de Service Public (DSP) « Petite Enfance - Jeunesse » : Commissions de suivi et examen des rapports pour l'année 2014
n°083/2015-AG	Administration Générale	Délégations de Service Public	Délégations de Service Public (DSP) « Golf Public d'Ammerschwahr/Trois-Epis » : Commissions de suivi et examen des rapports pour l'année 2014
n°084/2015-PR	Personnel	Action sociale	Autorisation de reversement d'une aide allouée par le FIPHFP à un agent (reconnu « travailleur handicapé ») ayant bénéficié de l'équipement d'un appareil auditif
n°085/2015-PR	Personnel	Apprentissage	Approbation du recours à un contrat d'apprentissage et autorisation de signer le dit contrat - Point ajouté

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg
de la séance du **18 juin 2015**

Ordre du jour :

N°086/2015-AG : Approbation de la modification de l'ordre du jour de la séance

1. **N°062/2015-AG** : Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 16 avril 2015

2. Rapports de Commissions et Groupes de Travail

2.1 Commission «Déplacements», rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 14/04/2015

2.2 Commission «Culture», rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 21/04/2015

2.2.1 **N°063/2015-FI** : Autorisation de versement de subventions au titre de l'aide aux manifestations culturelles 2015

2.2.2 **N°064/2015-FI** : Création d'un fonds de soutien à l'équipement en dispositifs de médiation numérique des musées de la vallée de Kaysersberg

2.3 Commission «Rénovation énergétique», rapporteur M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président : comptes-rendus des réunions des 29/04 et 10/06/2015

2.4 Commission «Centre nautique», rapporteur M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 12/05/2015

2.4.1 **N°065/2015-CN** : Dénonciation de la convention de mise à disposition de l'Espace nautique au club « Kaysersberg natation » et approbation et autorisation de signature de nouvelle convention et des tarifs applicables au 1^{er} septembre 2015

2.4.2 **N°066/2015-CN** : Validation du principe de mise en place de tarifs préférentiels à l'occasion de l'opération « la rentrée sportive » dans le cadre de la semaine dédiée à la fête du sport

2.4.3 **N°067/2015-CN** : Modification de la décision n°068/2014-CN portant approbation des tarifs au 1^{er} juillet 2014 et autorisation de diminuer le tarif de l'activité Aquabike

2.4.4 **N°068/2015-CN** : Réduction tarifaire accordée pour des entrées « piscine » et « Espace Forme » dans le cadre de l'opération spéciale menée par la société ALCON

2.5 Commission «Déchets», rapporteur M. Henri STOLL, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 20/05/2015

3. Finances

3.1 **N°069/2015-FI** : Approbation des Comptes Administratifs M14-M4 et M49 pour l'année 2014

3.2 **N° 070/2015-FI** : Approbation des Comptes de Gestion M14-M4 et M49 pour l'année 2014

3.3 **N° 071/2015-FI** : Affectations des résultats des budgets M14-M4 et M49 pour l'année 2014

3.4 **N°072/2015-FI** : Décisions modificatives aux budgets « AG » et « AKKS »

3.5 **N°073/2015-FI** : Autorisation de remboursement des frais avancés par M. MULLER dans le cadre du déplacement au Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie à Paris

4. Administration Générale

4.1 Urbanisme :

4.1.1 **N°074/2015-AG** : Validation et autorisation de signature de la convention avec la CAC pour l'instruction des autorisations droit du sol pour les communes membres du territoire

4.1.2 **N°075/2015-AG** : Engagement d'une procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU de Lapoutroie – **Point retiré**

4.1.3 **N°076/2015-AG** : Demande d'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg à l'Établissement Public Foncier d'Alsace et désignation des délégués

4.2 Transports

4.2.1 **N°077/2015-AG** : Navette des Crêtes 2015 - validation de la participation de la CCVK et approbation de l'annexe à la convention de partenariat 2013-2015

4.2.2 **N°078/2015-AG** : Navette de Noël Colmar – Kaysersberg – Riquewihr – Ribeauvillé/Colmar - Eguisheim : Approbation de la convention de partenariat tripartite à intervenir entre la CCVK, la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé et la Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux

4.3 **N°079/2015-AG** : Golf Public d'Ammerschwihl/Trois-Epis : Approbation du programme de réhabilitation du club house

4.4 **N°080/2015-AG** : Programme de sensibilisation et d'éducation à l'environnement sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg : approbation de l'avenant n°3 à la convention signée avec le CPIE

4.5 **N°081/2015-AG** : Approbation et autorisation de signature de la convention de conseil et d'assistance aux collectivités à intervenir avec le Comité d'Action Economique du Haut-Rhin (CAHR)

4.6 Délégations de Service Public (DSP) : Commissions de suivi et examen des rapports pour l'année 2014

4.6.1 **N° 082/2015-AG** : DSP « Petite Enfance - Jeunesse »

4.6.2 **N° 083/2015-AG** : DSP « Golf Public d'Ammerschwihl/Trois-Epis »

5. Personnel

5.1 **N°084/2015-PR** : Autorisation de reversement d'une aide allouée par le FIPHP à un agent (reconnu « travailleur handicapé ») ayant bénéficié de l'équipement d'un appareil auditif

5.2 **N°085/2015-PR** : Approbation du recours à un contrat d'apprentissage et autorisation de signer le dit contrat - **Point ajouté**

6. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

6.1 Marchés et avenants :

6.1.1 Liste des marchés conclus en 2015

6.1.2 Avenant de transfert portant sur le marché « Fourniture de carburant à l'aide de cartes accréditives »

6.2 Encaissement des indemnités de sinistre

7. Communications du Président

7.1 Projet de territoire

7.2 Plan Local d'Urbanisme intercommunal

8. Informations et divers

8.1 Rapports annuels sur le prix et la qualité des services assainissement (SPANC, AKKS et FLLBO) et Ordures Ménagères

8.2 Communications sur les syndicats auxquels adhère la CCVK

8.3 Mise à disposition d'un agent au Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Lac Blanc

8.4 Calendrier des prochaines réunions organisées par la CCVK

COMMUNES	DELEGUES	SIGNATURES	PROCURATION
AMMERSCHWIHR	M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président		—
	Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES		—
FRELAND	M. Jean-Louis BARLIER		—
	Mme Martine THOMANN, Vice-présidente		—
KATZENTHAL	Mme Nicole TISSERAND	Absente non représentée	—
	M. Jean-Jacques GRANDJEAN		—
KAYSERSBERG	M. Henri STOLL, Vice-président	<i>Procuration donnée à M. J.-Marie MULLER</i>	
	Mme Françoise GRASS		—
	M. Alain THURLINGS	<i>Procuration donnée à Mme Françoise GRASS</i>	
	M. Benoît KUSTER, Vice-président		—
KIENTZHEIM	M. Joseph FRITSCH,		—
	Mme Martine SCHWARTZ		—
LABAROCHE	M. Bernard RUFFIO, Vice-président		—
	Mme Catherine OLRV		—

LAPOUTROIE	M. Jean-Marie MULLER, Président		—
	Mme Aurore PETITDEMANGE		—
LE BONHOMME	M. Jean-François BOTTINELLI		—
	M. Jean-Luc ANCEL		—
ORBEY	M. Guy JACQUEY, Vice-président	Absent non représentée	—
	Mme Rose-Blanche DUPONT	Absente non représentée	—
	Mme Chantal OLRV	Absente non représentée	—
	M. Rémi MAIRE		—
SIGOLSHEIM	M. Thierry SPEITEL-GOTZ,	<i>Procuration donnée à Mme Agnès CASTELLI</i>	
	Mme Agnès CASTELLI		—